

# PROFIL DE LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ AU CANADA, 2015

## PRÉPARÉ PAR:

Programme de réduction des risques liés aux pesticides Centre de la lutte antiparasitaire Agriculture et Agroalimentaire Canada



Troisième édition – 2018

Profil de la culture du maïs sucré au Canada, 2015

N° de catalogue : A118-10/14-2015F-PDF

ISBN: 978-0-660-24795-3 N° d'AAC: 12751F

Deuxième édition – 2014

Profil de la culture du maïs sucré au Canada, 2012

N° de catalogue : A118-10/14-2014F-PDF

ISBN: 978-1-100-24676-5 N° d'AAC: 12214F

Première édition – 2006

Profil de la culture du maïs sucré au Canada N° de catalogue : A118-10/14-2006F-PDF

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2006, 2014, 2018)

Version électronique disponible à l'adresse <u>www.agr.gc.ca/cla-profils deculture</u>

Also published in English under the title: "Crop Profile for Sweet Corn in Canada, 2015"

Pour de plus de détails, rendez-vous au www.agr.gc.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.

# **Préface**

Les profils nationaux des cultures sont produits dans le cadre du <u>Programme de réduction des ris ques liés aux pesticides</u> (PRRP) qui est un programme d'<u>Agriculture et Agroalimentaire Canada</u> (AAC). Ces documents fournissent des renseignements de base sur les pratiques culturales et les moyens de lutte dirigée et présentent les besoins en matière de lutte antiparasitaire ainsi que les problèmes auxquels font face les producteurs. Les renseignements contenus dans les profils de culture sont recueillis au moyen de vastes consultations auprès des intervenants.

Les renseignements sur les pesticides et les techniques de lutte sont fournis uniquement à titre d'information. La mention d'un pesticide ou d'une technique de lutte ne doit pas être vue comme une approbation. Les noms commerciaux qui peu vent être mentionnés visent à faciliter, pour le lecteur, l'identification des produits d'us age général. Leur mention ne signifie aucunement que les auteurs ou les organismes ayant parrainé la présente publication les approuvent.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la culture de maïs sucré, le lecteur est invité à consulter les guides de production publiés par les provinces et les sites Web des ministères provinciaux, qui sont énumérés sous la rubrique « Ressources », à la fin du présent document.

Aucun effort n'a été épargné pour assurer le caractère complet et l'exactitude des renseignements trouvés dans la publication. A griculture et A groalimentaire Canada n'assume aucune res ponsabilité pour les erreurs, les omissions ou les affirmations, explicites ou implicites, contenues dans toute communication écrite ou orale, reliée à la présente publication. Les erreurs signalées aux auteurs seront corrigées dans les mises à jour ultérieures.

Agriculture et Agroalimentaire Canada tient à remercier les spécialistes des cultures provinciaux, les spécialistes de secteur et les producteurs agricoles pour leur aide précieuse à la collecte d'informations pour la présente publication.

Pour toute question sur le profil de la culture, veuillez communiquer avec le :

Programme de réduction des risques liés aux pesticides Centre de lutte antiparasitaire Agriculture et Agroalimentaire Canada 960, avenue Carling, édifice 57 Ottawa (Ontario) Canada K1A 0C6 pmc.cla.info@agr.gc.ca

# Table des matières

| Production  | 2    |
|---|------|
| Aperçu du secteur   |      |
| Régions productrices  |      |
| Zones des essais au champ des cultures principales et des cultures à surface réduite en Amérique du Nord  | 4    |
| Pratiques culturales  | 6    |
| Facteurs abiotiques limitant la production  |      |
| Dommages causés par les herbicides  | 9    |
| Dommages causés par les basses températures et par la gelée   | 9    |
| Dommages causés par la grêle  | 9    |
| Manque d'eau ou d'éléments nutritifs  | 10   |
| Maladies  | 11   |
| Principaux enjeux   | 11   |
| Pourriture des semences, fonte des semis et pourriture des racines (Pythium spp., Fusarium spp., Diple    | odia |
| spp., Penicillium spp., Aspergillus spp. et Rhizoctonia spp.)   | 24   |
| Anthracnose (Colletotrichum graminicola)  | 25   |
| Dessèchement (Exserohilum turcicum)   | 25   |
| Rouille commune ( <i>Puccinia sorghi</i> )  | 26   |
| Charbon commun ( <i>Ustilago maydis</i> )   |      |
| Charbon des inflores cences (Sporisorium holci-sorghi)  | 28   |
| Maladie de Stewart – brûlure bactérienne (Erwinia stewartii)  | 29   |
| Insectes et acariens  |      |
| Principaux enjeux   |      |
| Mouche des semis (Delia platura)  |      |
| Ver-gris – Ver-gris noir (Agrotis ipsilon), ver-gris mois sonneur (Exodus messoria), ver-gris vitreux (E  | ихоа |
| messoria) et ver-gris arénicole (Euxoa detersa)   | 40   |
| Puceron du maïs (Rhopalo siphum maidis)   |      |
| Altise du maïs (Chaetocnema pulicaria)  | 42   |
| Pyrale du maïs (Ostrinia nubilalis)   |      |
| Ver de l'épi du maïs (Heliothis zea)  |      |
| Légionnaire d'automne (Spodoptera frugiperda)   |      |
| Punaise marbrée (Halyomorpha halys)   |      |
| Chrysomèles des racines du maïs – Chrysomèle du Nord (Diabrotia barberi) et chrysomèle de l'Oues          |      |
| (Diabrotia virgifera)   |      |
| Vers blancs - hanneton européen (Rhizotrogus majalis) et hanneton commun (Phyllophaga spp.)               |      |
| Nitidules (Nitidulidae)   |      |
| Limaces (diverses espèces)  |      |
| Vers fil-de-fer (Agriotes spp. et Limonius spp.)  |      |
| Mauvais es herbes   | 51   |
| Principaux enjeux   |      |
| Mauvaises herbes en général   |      |
| Vertébrés nuis ibles  | 65   |
| Ressources  |      |
| Ressources en lutte intégrée et en gestion intégrée des cultures pour la production du mais sucré au Cana |      |
| Spécialistes provinciaux et coordonnateurs provinciaux du Programme des pesticides à usage limité         |      |
| Organismes nationaux et provinciaux de producteurs maraîchers   |      |
| Annexe 1  |      |
| Ribliographie   | 71   |

# Liste des tableaux et des figures

| 'ableau 1. Renseignements généraux sur la production  | 2   |
|---|-----|
| ableau 2. Répartition de la production de mais sucré au Canada (2015)   |     |
| ableau 3. Production canadienne de mais sucré et calendrier de lutte  |     |
| 'ableau 4. Présence de maladies dans les cultures de maïs sucré au Canada   | 11  |
| ableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de mais sucré au Canada <sup>1</sup>     | 12  |
| ableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré    |     |
| Canada  |     |
| ableau 7. Présence des insectes nuisibles dans les cultures de maïs sucré au Canada                               | 31  |
| 'ableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuis ibles en production de maïs sucré au Canada           | 32  |
| ableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de |     |
| maïs sucré au Canada  | 35  |
| 'ableau 10. Présence des mauvaises herbes dans les cultures de maïs sucré au Canada                               | 52  |
| 'ableau 11. Moyens de lutte adoptés contre les mauvaises herbes en production de mais sucré au Canada             | 53  |
| ableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de ma   | aïs |
| sucré au Canada   | 56  |
|   |     |
|   |     |
| igure 1. Carte des zones communes : zones des essais au champ des cultures principales et des cultures à surface  |     |
| réduite en Amérique du Nord   |     |

# Profil de la culture du maïs sucré au Canada

Le maïs (*Zea mays*) est une plante de la famille des graminées (*Poaceae*) et est cultivé depuis plus de 800 ans. On considère généralement que le maïs est issu d'une graminée sauvage très répandue en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Au fil du temps, la sélection de certaines plantes par les agriculteurs autochtones a induit des changements dans le bagage génétique de l'espèce. Les immigrants européens qui cultivèrent ensuite le maïs aux États-Unis et dans le sud du Canada ont poursuivi ce processus de sélection génétique, qui a fini par créer deux types de maïs, le maïs de grande culture et le maïs sucré. Aujourd'hui, le maïs de grande culture est surtout utilisé pour l'alimentation des animaux et à des fins industrielles, tandis que le maïs sucré, à teneur en sucre plus élevée, est destiné à la consommation humaine. Ce caractère du maïs sucré a pour origine une mutation du gène amylacé (*su*), très répandu chez le maïs de grande culture. Deux autres gènes contribuant à la saveur sucrée du maïs ont été identifiés : le gène renforçateur du goût sucré (*se*) et le gène ratatiné ou supersucré (*sh*2). Les variétés modernes de maïs sucré présentent diverses combinaisons des gènes *su*, *se* et *sh*2 et d'autres gènes ayant une incidence sur la saveur, ce qui leur confère différentes caractéristiques pour ce qui est du degré de sucrosité (et de la durée de conservation).

Le mais sucré est consommé sous forme de légume frais ou de produit transformé. Pour conserver son goût sucré, le mais destiné à être consommé frais doit être réfrigéré immédiatement et envoyé le plus vite possible au marché. En conséquence, le mais sucré est rarement exporté à l'état frais.

Le mais sucré est l'une des principales cultures légumières de plein champ du Canada, avec une valeur à la ferme de 77,5 millions de dollars en 2015, ce qui le place au troisième rang à cet égard, derrière la carotte et la tomate. La production canadienne annuelle de mais sucré se situe entre 200 000 et 250 000 tonnes métriques. Au Canada, le mais sucré est cultivé dans toutes les provinces sur près de 20 000 hectares, ce qui le place au premier rang quant à la superficie cultivée.

#### **Production**

## Aperçu du secteur

Après la récolte, le maïs sucré est acheté par les consommateurs sous quatre formes, correspondant à des marchés distincts : le maïs frais, le maïs miniature (souvent congelé), le maïs congelé et le maïs en conserve. Le maïs frais se rencontre couramment dans les épiceries et les marchés de campagne, à la fin de l'été et au début de l'automne; cependant, ce créneau ne représente qu'environ le quart du maïs sucré produit au Canada. Le maïs miniature, récolté à la main deux jours après l'apparition des soies, ne représente qu'une petite partie des ventes de maïs sucré. La plus grande partie du maïs sucré est donc destinée à la congélation ou à la mise en conserve. Le maïs sucré est également utilisé pour la fabrication de sirop de maïs, de céréales pour petit déjeuner, de pain et de grignotines. Il sert aussi à la fabrication du bourbon et d'autres variétés de whisky.

Tableau 1. Renseignements généraux sur la production

| Production canadienne (2015) <sup>1</sup>                        | 220 000 tonnes métriques                    |  |
|--|---|--|
| Production canadienne (2013)                                     | 19 246 hectares                             |  |
| Valeur à la ferme (2015) <sup>1</sup>                            | 77,5 millions de dollars                    |  |
| Maïs sucré offert aux consommateurs canadiens, 2015 <sup>2</sup> | 3,21 kg/personne (frais)                    |  |
|  | 0,95 kg/personne (en conserve)              |  |
| ,  | 0,34 kg/personne (congelé)                  |  |
| Exportations (2015) <sup>3</sup>                                 | 34,9 millions de dollars (frais et congelé) |  |
| Exportations (2013)  | 19 166 tonnes métriques (frais et congelé)  |  |
| Importations (2015) <sup>3</sup>                                 | 63,9 millions de dollars (frais et congelé) |  |
| importations (2013)  | 55 501 tonnes métriques (frais et congelé)  |  |

Statistique Canada. Tableau 001-0013 – Superficie, production et valeur à la ferme des légumes, annuel, CANSIM (base de données) (site consulté le 2017-10-17).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Statistique Canada. Tableau 002-0011 – Aliments disponibles au Canada, annuel (kilogrammes par personne, par année sauf indication contraire), CANSIM (base de données) (site consulté le 2017-10-17).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada. Aperçu statistique de l'industrie des légumes du Canada 2015. N° d'AAC: 12583F-PDF.

# Régions productrices

Le mais sucré est cultivé dans toutes les régions du Canada. La plus grande partie de la production provient de l'Ontario (8 903 ha ou 46,3 % de la superficie nationale) et du Québec (7 309 ha ou 38 % de la superficie nationale). La Colombie-Britannique (1 039 ha ou 5,4 %) et l'Alberta (1 401 ha ou 7,3 %) apportent aussi une contribution notable à la production canadienne de mais sucré (tableau 2).

Tableau 2. Répartition de la production de mais sucré au Canada (2015)<sup>1</sup>

| Régions productrices Superficie ensemencée (hec |        | Pourcentage de la production nationale |
|---|--------|--|
| Colombie-Britannique                            | 1 039  | 5,4 %                                  |
| Alberta   | 1 401  | 7,3 %                                  |
| Saskatchewan                                    | 56     | 0,3 %                                  |
| Manitoba  | 219    | 1,1 %                                  |
| Ontario   | 8 903  | 46,3 %                                 |
| Québec  | 7 309  | 38 %                                   |
| Nouveau-Brunswick                               | 129    | 0,7 %                                  |
| Nouvelle-Écosse                                 | 170    | 0,9 %                                  |
| Île-du-Prince-Édouard                           | $F^2$  | $F^2$                                  |
| Terre-Neuve-et-Labrador                         | $F^2$  | $F^2$                                  |
| Canada  | 19 246 | 100 %                                  |

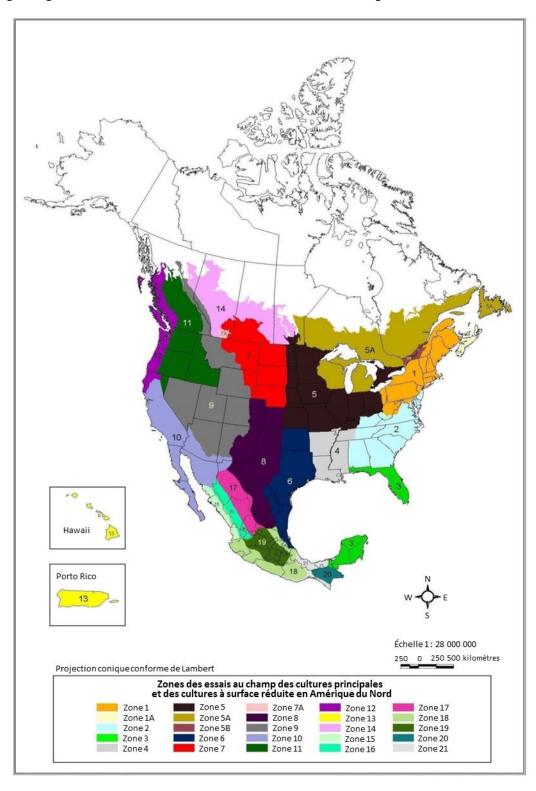
Source: Statistique Canada. Tableau 001-0013 – Superficie, production et valeur à la ferme des légumes, annuel, CANSIM (base de données) (site consulté 2017-10-17).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Trop peu fiable pour être publié

# Zones des essais au champ des cultures principales et des cultures à surface réduite en Amérique du Nord

Les zones des essais au champ des cultures principales et des cultures à surface réduite (figure 1) ont été créées à la suite de consultations auprès des intervenants et sont utilisées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), au Canada, et par l'Environmental Protection Agency (EPA), aux États-Unis, afin de déterminer dans quelles régions il y a lieu de mener des essais sur les résidus chimiques dans les champs cultivés à l'appui de l'homologation de nouveaux usages des pesticides. Les zones sont délimitées en fonction d'un certain nombre de paramètres, dont le type de sol et le climat, mais elles ne correspondent pas aux zones de rusticité des plantes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la directive d'homologation DIR2010-05 de l'ARLA intitulée « Révisions apportées aux exigences en matière d'essais sur les résidus chimiques dans des cultures au champ » (www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/\_pol-guide/dir2010-05/index-fra.php).

Figure 1. Carte des zones communes : zones des essais au champ des cultures principales et des cultures à surface réduite en Amérique du Nord 1



<sup>1</sup>Produit par : Analyses spatiales et applications géomatiques, Division de l'agriculture, Statistique Canada, février 2001.

#### Pratiques culturales

Le maïs sucré peut se cultiver dans la plupart des types de sol, mais ce sont les sols naturellement bien drainés ou efficacement drainés au moyen de tuyaux qui conviennent le mieux. Les sols sablonneux se réchauffent plus vite que les autres au printemps et conviennent donc mieux à un ensemencement hâtif, tandis que les sols argileux et limoneux, qui retiennent mieux l'eau, conviennent plutôt à la production de fin de saison. En évitant de cultiver le maïs sucré en rotation après le maïs de grande culture, on peut contribuer à réduire la présence résiduelle de maladies ou d'insectes dans le sol. Pour la production de maïs, le pH du sol est maintenu entre 6,2 et 6,5. La plupart des variétés de maïs ont besoin d'apports d'azote sous forme d'amendement organique, comme le fumier, ou sous forme d'engrais synthétique, ou d'une combinaison des deux. En général, la fertilisation azotée peut être planifiée en fonction des besoins du maïs en croissance. Habituellement, on applique une partie de l'azote à l'ensemencement et on applique le reste en bandes latérales ou en couverture, quand le maïs atteint environ un pied (30 cm) de hauteur.

Le choix des semences est d'une importance capitale. Il faut choisir une variété qui a une précocité appropriée et qui est bien adaptée aux sols et aux conditions environnementales. Le maïs sucré est semé tout au long du printemps et au début de l'été pour s'assurer des récoltes pendant tout l'été et au début de l'automne. La profondeur d'ensemencement est établie en fonction de la température et de la texture du sol, et varie entre 2 et 7 cm.

La pollinisation est extrêmement importante pour la production de maïs sucré. Donc, pour obtenir un rendement optimal d'une variété, il vaut mieux la cultiver à l'écart de toute autre variété ayant un génotype incompatible. Par exemple, le pollen du maïs de grande culture peut augmenter la teneur en amidon du maïs sucré. Par ailleurs, la pollinisation d'une variété *sh2* par une variété *su* ou *se* donne aussi un maïs à teneur élevée en amidon.

Le nombre de jours qui séparent l'ensemencement de la maturité varie d'une variété à l'autre. La plupart des variétés de maïs sucré peuvent être récoltées de 18 à 21 jours environ après l'apparition de 50 % des soies ou de 16 à 18 jours environ après le développement complet des soies.

L'utilisation de cultures de couverture peut être un outil important pour assurer la production durable de grandes cultures maraîchères, car de nombreuses cultures de couverture ont démontré une capacité à réprimer les nématodes, les mauvaises herbes et d'autres organismes nuisibles, à améliorer l'ameublissement du sol et à optimiser le cycle des nutriments. Un outil pour aider les producteurs à faire des choix de cultures de couverture solides sur le plan scientifique est disponible pour la production durable de grandes cultures maraîchères. Cet instrument de décision pour les cultures de couverture (<a href="http://decision-tool.incovercrops.ca/">http://decision-tool.incovercrops.ca/</a>) (en anglais seulement) destiné aux producteurs de l'Est canadien, peut être utilisé par les producteurs de mais sucré.

Tableau 3. Production canadienne de maïs sucré et calendrier de lutte

| Période de<br>l'année | Activité                                  | Mesure   |  |  |
|-----------------------|---|--|--|--|
|                       | Soin des plantes                          | Semis dans un sol loameux lourd ou moyennement lourd, bien drainé, contenant des matières organiques et affichant un pH moyen de 6,2 à 6,5, lors que la température du sol atteint au moins 10°C |  |  |
|                       | Soin du sol                               | Fertilisation et travail du sol  |  |  |
| Mai                   | Lutte contre les maladies                 | Semis tardif dans un sol chaud; utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies   |  |  |
|                       | Lutte contre les insectes et les acariens | Semis tardif peu profond dans un sol chaud   |  |  |
|                       | Lutte contre les mauvaises herbes         | Travail de la terre et élimination des mauvaises herbes à l'intérieur et dans le périmètre des champs; utilisation de cultures de couverture   |  |  |
|                       | Soin des plantes                          | Deuxième semis (trois semaines après le premier semis)   |  |  |
|                       | Soin du sol                               | Utilisation de paillis pour retenir l'humidité   |  |  |
| · ·                   | Lutte contre les maladies                 | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
| Juin                  | Lutte contre les insectes et les acariens | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
|                       | Lutte contre les mauvaises herbes         | Travail de la terre et élimination des mauvaises herbes à l'intérieur et dans le périmètre des champs  |  |  |
|                       | Soin des plantes                          | Trois ième semis (trois semaines après le deuxième semis)  |  |  |
|                       | Soin du sol                               | Aucun  |  |  |
| Juillet               | Lutte contre les maladies                 | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
| Junet                 | Lutte contre les insectes et les acariens | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
|                       | Lutte contre les mauvaises herbes         | Activité limitée   |  |  |
|                       | Soin des plantes                          | Première récolte   |  |  |
|                       | Soin du sol                               | Aucun  |  |  |
| Août                  | Lutte contre les maladies                 | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
| Aout                  | Lutte contre les insectes et les acariens | Surveillance et pulvérisation au besoin  |  |  |
|                       | Lutte contre les mauvaises herbes         | Activité limitée   |  |  |

Tableau 3. Production canadienne de maïs sucré et calendrier de lutte (suite)

| Période de<br>l'année                | Activité                                  | Mesure                                  |  |  |  |
|--------------------------------------|---|---|--|--|--|
|                                      | Soin des plantes                          | Deuxième récolte                        |  |  |  |
|                                      | Soin du sol                               | Aucun                                   |  |  |  |
| G 4 1                                | Lutte contre les maladies                 | Surveillance et pulvérisation au besoin |  |  |  |
| Septembre                            | Lutte contre les insectes et les acariens | Surveillance et pulvérisation au besoin |  |  |  |
|                                      | Lutte contre les mauvaises herbes         | Activité limitée                        |  |  |  |
|                                      | Soin des plantes                          | Troisième récolte                       |  |  |  |
|                                      | Soin du sol                               | Aucun                                   |  |  |  |
| Octobre                              | Lutte contre les maladies                 | Surveillance et pulvérisation au besoin |  |  |  |
| Lutte contre les insectes e acariens |   | Surveillance et pulvérisation au besoin |  |  |  |
|                                      | Lutte contre les mauvaises herbes         | Activité limitée                        |  |  |  |

# Facteurs abiotiques limitant la production

#### Dommages causés par les herbicides

Des lésions peuvent être causées par les herbicides appliqués au cours de la saison de culture (à des variétés sensibles), laissés par la saison précédente ou apportés d'un champ avoisinant. Les conditions environnementales ou le moment de l'application ont aussi un effet sur la fréquence des lésions dues aux herbicides. Les symptômes typiques de lésions dues aux herbicides comprennent la chlorose ou le jaunissement des feuilles et la croissance difforme du feuillage. Ces lésions peuvent aller d'un léger rabougrissement de la plante à sa destruction complète.

#### Dommages causés par les basses températures et par la gelée

Les lésions dues aux basses températures peuvent survenir au début ou à la fin de la saison de culture, quand les températures approchent du point de congélation. Les symptômes de ces lésions comprennent l'apparition de feuilles de forme irrégulière ou curieusement enroulées et couvertes par endroits de plages chlorotiques. Les jeunes feuilles deviennent brun pâle ou jaunes, symptôme qui peut être confondu avec les dommages causés par les herbicides. La plante peut se remettre de lésions légères dues aux basses températures en produisant de nouvelles feuilles. En cas de lésions mortelles causées par les basses températures, les feuilles flétrissent, s'affaissent, paraissent imbibées d'eau et meurent. La plante se dégarnit, et des pousses et des feuilles secondaires se forment. Le rendement est réduit. Dans les champs, les zones basses sont les plus sujettes aux lésions dues aux basses températures. On peut réduire le risque de telles lésions en retardant l'ensemencement printanier.

#### Dommages causés par la grêle

La grêle peut détruire les feuilles exposées, mais elle n'endommage pas le point végétatif s'il se trouve sous la surface du sol. Dans ce cas, les dommages causés par la grêle n'entraînent habituellement qu'une très petite réduction du rendement final. Au cours du développement des panicules et des épis, si la grêle détruit la totalité des feuilles déroulées, cela peut entraîner une réduction de 10 à 20 % du rendement final. La destruction de toutes les feuilles à ce stade réduira le rendement à zéro. La destruction des feuilles par la grêle au cours du remplissage du grain entraîne l'apparition de grains non remplis, habituellement à l'extrémité de l'épi.

# Manque d'eau ou d'éléments nutritifs

C'est durant la floraison que le nombre des grains qui produiront des soies est déterminé. À ce stade, le manque d'eau ou de certains éléments nutritifs (et la présence de lésions causées par la grêle ou les insectes) peuvent réduire considérablement le nombre des grains qui se développeront.

# Maladies

### Principaux enjeux

Aucun n'a été relevé.

Tableau 4. Présence de maladies dans les cultures de maïs sucré au Canada<sup>1,2</sup>

| Maladie                                     | Colombie-<br>Britannique | Alberta | Ontario | Québec |
|---|--------------------------|---------|---------|--------|
| Pourriture des semences / brûlure des semis |                          |         |         |        |
| Anthracnose                                 |                          |         |         |        |
| Rouille commune                             |                          |         |         |        |
| Dessèchement                                |                          |         |         |        |
| Maladie de Stewart                          |                          |         |         |        |
| Charbon commun                              |                          |         |         |        |
| Charbon des inflorescences                  |                          |         |         |        |
| Piétin                                      |                          |         |         |        |

Présence annuelle généralisée avec forte pression du parasite.

Présence annuelle généralisée avec pression modérée du parasite OU présence annuelle localisée avec forte pression OU présence sporadique généralisée avec forte pression.

Présence annuelle généralisée avec faible pression du parasite OU présence sporadique généralisée avec pression modérée OU présence sporadique localisée avec forte pression.

Présence annuelle localisée avec pression faible à modérée du parasite OU présence sporadique généralisée avec faible pression OU présence sporadique localisée avec pression faible à modérée OU le parasite n'est pas préoccupant.

Le parasite est présent et préoccupant, cependant on connaît peu sur sa distribution, sa fréquence et son importance.

#### Parasite non présent.

Aucune donnée obtenue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Consulter l'Annexe 1 pour plus d'information sur le code de couleurs utilisé pour décrire l'occurrence des organismes nuisibles.

 ${\bf Tableau\ 5.\ Moyens\ de\ lutte\ adopt\'es\ contre\ les\ maladies\ dans\ la\ production\ de\ ma\"is\ sucr\'e\ au\ Canada^1}$ 

| Pratique / Organisme nuisible |   | Charbon<br>commun | Pourriture<br>des semences<br>et brûlure<br>des semis | Rouille<br>commune | Dessèchement | Maladie de<br>Stewart |
|-------------------------------|---|-------------------|---|--------------------|--------------|-----------------------|
|                               | Variétés résistantes  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Déplacement de la date d'ensemencement ou de récolte  |                   |   |                    |              |                       |
| ie                            | Rotation des cultures   |                   |   |                    |              |                       |
| ylax                          | Sélection de l'emplacement de la culture  |                   |   |                    |              |                       |
| Prophylaxie                   | Optimisation de la fertilisation  |                   |   |                    |              |                       |
| Pro                           | Réduction des dommages d'origine mécanique ou de ceux des insectes  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Éclaircissage, taille   |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Utilisation de semences saines  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Désinfection de l'équipement  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Fauchage, paillage, pyrodésherbage  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Modification de la densité végétale<br>(espacement des rangs ou des lignes de<br>cultures; taux de semis) |                   |   |                    |              |                       |
| ion                           | Profondeur d'ensemencement ou de plantation   |                   |   |                    |              |                       |
| enti                          | Gestion de l'eau ou de l'irrigation   |                   |   |                    |              |                       |
| Prévention                    | Élimination ou gestion des résidus de récolte en fin de saison  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Taille ou élimination du matière végétal infectée tout au long de la saison de croissance                 |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Travail du sol, sarclage  |                   |   |                    |              |                       |
|                               | Élimination des hôtes facultatifs (mauvaises herbes, semis naturels, plantes sauvages)                    |                   |   |                    |              |                       |

Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada¹ (suite)

|              | Pratique / Organisme nuisible   | Charbon<br>commun | Pourriture<br>des semences<br>et brûlure<br>des semis | Rouille<br>commune | Dessèchement | Maladie de<br>Stewart |
|--------------|---|-------------------|---|--------------------|--------------|-----------------------|
|              | Dépistage et piégeage   |                   |   |                    |              |                       |
|              | Suivi des parasites au moyen de registres   |                   |   |                    |              |                       |
|              | Analyse du sol  |                   |   |                    |              |                       |
| lance        | Surveillance météorologique pour la prévision des maladies  |                   |   |                    |              |                       |
| Surveillance | Utilisation de dispositifs électroniques portatifs dans les champs pour accéder aux données sur l'identification des insectes et sur la lutte dirigée |                   |   |                    |              |                       |
|              | Utilisation d'une technologie agricole de précision (GPS, SIG) pour recueillir des données et créer une carte des insectes                            |                   |   |                    |              |                       |
|              | Seuil d'intervention économique   |                   |   |                    |              |                       |
| décision     | Météo/ prévisions basées sur la météo/ modèle de prédiction   |                   |   |                    |              |                       |
| la de        | Recommandation d'un conseiller agricole   |                   |   |                    |              |                       |
| Aides à la   | Première apparition du ravageur ou de son cycle de croissance   |                   |   |                    |              |                       |
| Aj           | Apparition de dommages sur la culture   |                   |   |                    |              |                       |
|              | Stade phénologique de la culture  |                   |   |                    |              |                       |

Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada¹ (suite)

| Pratique / Organisme nuisible   |   | Charbon<br>commun | Pourriture<br>des semences<br>et brûlure<br>des semis | Rouille<br>commune | Dessèchement | Maladie de<br>Stewart |
|---|---|-------------------|---|--------------------|--------------|-----------------------|
|   | Rotation des pesticides pour déjouer l'acquisition de résistances   |                   |   |                    |              |                       |
| ion   | Amendements du sol  |                   |   |                    |              |                       |
| ent   | Biopesticides   |                   |   |                    |              |                       |
| Intervention  | Entreposage en atmosphère contrôlée   |                   |   |                    |              |                       |
| Int   | Utilisations ciblées de pesticides (pulvérisation<br>en bandes, pulvérisations du périmètre,<br>pulvérisateurs à débit variable, GPS, etc.) |                   |   |                    |              |                       |
| Cet   | te pratique est utilisée par des producteurs pou  | r lutter contre c | e ravageur.   |                    |              |                       |
| Cette pratique n'est pas utilisée par les producteurs pour lutter contre ce ravageur. |   |                   |   |                    |              |                       |
| Cette pratique ne s'applique pas ou n'est pas pertinente à ce ravageur.               |   |                   |   |                    |              |                       |
| Les   | informations concernant la pratique de lutte co   | ntre ce ravageu   | r sont inconnues                                      | •                  |              |                       |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré (Ontario et Québec).

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>  | Mode d'action <sup>2</sup>   | Site cible <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|--|--|---|-----------------------------------|--|--|
| Traitements de semeno  | ces  |  |   |                                   |  |  |
| azoxystrobine + fludioxonil, + métalaxyl-M et S- isomère + thiabendazole (traitement de semences commerciales seulement) | méthoxy-acrylate +<br>acylalanine +<br>benzimidazole                     | C3 : respiration + A1:synthèse d'acides nucléiques + B1 cytosquelette et protéine motrices | complexe III: cytochrome bc1 (ubiquinol oxydase) au site Qo (gène cyt b) + ARN polymerase I + assemblage de ß- tubuline pendant la mitose | 11 + 4 + 1                        | H + RE + H<br>+ H                      | pourriture des semences et fonte des semis ( <i>Pythium</i> spp., <i>Rhizoctonia</i> spp. et <i>Fusarium</i> spp., transmis par les semences et le sol), <i>Aspergillus</i> spp., and <i>Penicillium</i> spp.) |
| Bacillus firmus souche<br>I-1582   | non-classé   | non-classé   | non-classé  | NC                                | Н                                      | nématodes (lancette, radicicoles, cécidogènes) (répression partielle)  |
| Bacillus<br>amyloliquefaciens<br>souche MBI 600  | Bacillus spp. et les<br>lipopeptides fongicides<br>produits              | F6: synthèse des<br>lipides et l'intégrité de<br>la membrane                               | disrupteurs<br>microbiens de<br>membranes de cellules<br>pathogènes   | 44                                | Н                                      | maladies des plantules (fonte des semis) ( <i>Rhizoctonia solan</i> i et <i>Fusarium</i> spp.) (répression partielle)  |
| carbathiine + thirame  | pyrazole-\$-<br>carboxamide +<br>dithiocarbamate et<br>composés connexes | C2 respiration +<br>activité de contact sur<br>plusieurs sites                             | complexe II: succinate<br>déshydrogénase +<br>activité de contact sur<br>plusieurs sites  | 7 + M 03                          | RE                                     | brûlure des semis, décomposition de<br>la semence, charbon de la tête<br>transmis par la graine  |
| difénoconazole + métalaxyl-M et isomère-S (traitement des semences commerciales seulement)                               | triazole + acylalanine   | G1: biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes + A1:<br>synthès d'acides<br>nucléiques | C14: déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51) +<br>ARN polymérase I  | 3+4                               | RES + H                                | pourritures des semences générales,<br>brûlure des semis, pourridié des<br>semis, fonte des semis ( <i>Pythium</i><br>spp., <i>Fusarium</i> spp.), dépérissement<br>précoce ( <i>Penicillium</i> spp.)         |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de mais sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>     | Mode d'action <sup>2</sup>  | Site cible <sup>2</sup>  | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |
|--|---------------------------------|---|--|-----------------------------------|--|---|
| Traitements de semenc  | Traitements de semences (suite) |   |  |                                   |  |   |
| fludioxonil<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement)                  | phénylpyrrole                   | E2 : transduction du signal   | MAP/ his tidine-kinase<br>dans la transduction du<br>signal osmotique (os-<br>2, HOGI)                     | 12                                | RE                                     | maladies transmises par les<br>semences ou par le sol (Fusarium<br>spp., Rhizoctonia spp., Aspergillus<br>spp., Penicillium spp.)                                   |
| fludioxonil, + métalaxyl-M et S- isomère (traitement de semences commerciales seulement) | phénylpyrrole +<br>acylalanine  | E2 : transduction du<br>signal + A1: synthèse<br>d'acides nucléiques                      | MAP/ histidine-kinase<br>dans la transduction du<br>signal osmotique (os-<br>2, HOG1) + ARN<br>polymérase! | 12 +4                             | RE + H                                 | maladies transmises par les<br>semences ou par le sol (Pythium<br>spp., Fusarium spp., Rhizoctonia<br>spp., Aspergillus spp., Penicillium<br>spp.)                  |
| ipconazole   | triazole                        | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes                                       | C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)  | 3                                 | Н                                      | maladies transmises par les semences, les semis et le sol (Aspergillus spp., Cladosporium spp., Fusarium spp., Penicillium spp., Rhizoctonia solani, Rhizopus spp.) |
| mandestrobine  | méthoxy-acétamide               | C3 : respiration  | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b)                         | 11                                | Н                                      | pourriture des semences, fonte de<br>semis et pourridié des plantules<br>(Rhizoctonia solani, Fusarium spp.)  |
| métalaxyl + métconazole (traitement des semences commerciales seulement)                 | acylalanine + triazole          | A1: synthèse d'acides<br>nucléiques + G1 :<br>biosynthèse de stérol<br>dans les membranes | ARN polymérase I +<br>C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)                  | 4+ 3                              | H + H                                  | pourriture des semences, fonte des semis (Fusarium spp., Pythium spp., Rhizoctonia solani)  |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>                                      | Mode d'action <sup>2</sup>   | Site cible <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |
|--|--|--|---|-----------------------------------|--|---|
| Traitements de semence   |  |  |   |                                   |  |   |
| métalaxyl + penflufen<br>+ prothioconazole                                   | acylalanine +<br>pyrazole-4-<br>carboxamide +<br>triazolinthione | A1: synthèse d'acides<br>nucléiques +<br>C2:respiration + G1:<br>biosynthèse de stérol<br>dans les membranes | ARN polymérase I + complexe II: succinate déhydrogénase + C14:déméthylase dans la biosynthèse de stérol (erg11/cyp51) | 4+7+3 H+H+H                       |  | pourriture des semences, fonte des semis (Fusarium spp., Pythium spp., Rhizoctonia solani, Cladosporium spp., Aspergillus spp.), pourriture des semences et fonte des semis (Penicillium spp.) (répression) |
| métalaxyl + trifloxystrobine (traitement de semences commerciales seulement) | acylalanine +<br>oximinoacétate                                  | A1: synthèse d'acides<br>nucléiques + C3:<br>respiration   | ARN polymérase I + complexe III: cytochrome bc1 (ubiquninol oxydase) au site Qo (gène cyt b)                          | 4 + 11                            | H + H                                  | pourriture des semences, fonte des semis en prélevée (Fusarium spp.)  |
| métalaxyl-M et S-<br>isomer  | acylalanine  | A1: synthèsed'acides<br>nucléiques   | ARN polymérase I  | 4 H                               |  | pourriture des semences, fonte des semis, maladies des plantules ( <i>Pythium</i> spp.)   |
| métconazole  | triazole   | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes  | C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)   | 3                                 | Н                                      | pourriture des semences, fonte des semis, (Fusarium spp., Rhizoctonia solani)   |
| penflufen (traitement<br>commercial ou à la<br>ferme)                        | pyrazole-4-<br>carboxamide                                       | C2 : respiration   | complexe II : succinate<br>déhydrogénase  | 7                                 | Н                                      | pourriture des semences et fonte des<br>semis en prélevée ( <i>Rhizoctonia</i><br>solani transmis par le sol)   |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>   | Classification <sup>2</sup>  | Mode d'action <sup>2</sup>                          | Site cible <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |
|---|--|---|---|-----------------------------------|--|---|
| Traitements de se   | mences (suite)   |   |   |                                   |  |   |
| penflufen +<br>trifloxystrobine   | déshydrog  flufen + pyrazole-4- carboxamide + C2 : respiration + C3: complex  systrobine oximino-acetate respiration (ubiquinol oximinology) |   | complexe II : succinate<br>déshydrogénase +<br>complexe III:<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinoloxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 7 + 11                            | H + H                                  | pourriture des semences et fonte<br>des semis ( <i>Rhizoctonia solani</i> )   |
| penthiopyrad  | pyrazole-4- carboxamide  | C2 : respiration                                    | complexe II : succinate<br>déshydrogénase   | 7                                 | Н                                      | brûlure des semis, fonte des<br>semis, pourriture des semences et<br>racines (Fusarium spp. et<br>Rhizoctonia solani)   |
| pyraclostrobine   | méthoxycarbamate   | C3 : respiration                                    | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b)  | 11                                | Н                                      | pourriture de la semence<br>(Rhizoctonia solani)  |
| picoxystrobine  | méthoxy-acrylate   | C3 : respiration                                    | complexe III : cytochrome bc1 (ubiquinol oxydase) au site Qo (gène cyt b)   | 11                                | Н                                      | brûlure des semis, fonte des<br>semis, pourriture des semences et<br>racines causées par <i>Fusarium</i> spp.<br>et <i>Rhizoctonia solani</i>                               |
| prothioconazole<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement) | triazolinthione  | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes | C14: déméthylase dans<br>la biosynthèse de stérol<br>(erg11/cyp51)  | 3                                 | Н                                      | pourriture des semences et fonte des semis (Fusarium spp., Cladosporium spp., Aspergillus spp.), pourriture des semences et fonte des semis (Penicillium spp.) (répression) |
| sedaxane<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement)        | pyrazole-4- carboxamide  | C2 : respiration                                    | complexe II : succinate<br>déshydrogénase   | 7                                 | Н                                      | pourriture des semences, fonte et<br>brûlure des semis ( <i>Rhizoctonia</i><br>solani)  |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de mais sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>i</sup>  | Classification <sup>2</sup>          | Mode d'action <sup>2</sup>                          | Site cible <sup>2</sup> Groupe de résistance <sup>2</sup>                          |      | Statut de réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |  |
|--|--------------------------------------|---|--|------|-------------------------------------|--|--|
| Traitements de semeno  | ces (suite)                          |   |  |      |                                     |  |  |
| tebuconazole<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement)     | triazole                             | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes | C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)                | 3    | Н                                   | pourriture des semences et fonte des<br>semis en prélevée (Fusarium spp.),<br>charbon à sphacelotheca trans mises<br>par les semences et par le sol              |  |
| thiophanate-méthyl   | thiophanate                          | B1: cytoskeleton and motor proteins                 | β-tubuline assembly in mitosis   | 1    | RE                                  | Penicillium oxalicum, Penicillium spp. transmis par les semences   |  |
| thiram   | dithiocarbamate et composés connexes | activité de contact sur<br>plusieurs sites          | activité de contact sur<br>plusieurs sites   | M 03 | RE                                  | pourriture de la semence, brûlure<br>des plantules, fonte des semis  |  |
| trifloxystrobine<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement) | oximinoacétate                       | C3 : respiration                                    | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 11   | Н                                   | pourriture des semences et fonte des semis (Fusarium spp.)   |  |
| triticonazole<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement)    | triazole                             | G1: biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes  | C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)                | 3    | Н                                   | pourriture de semences et des<br>plantules ( <i>Rhizoctonia solani</i> et<br><i>Fusarium</i> spp.), fonte des semis<br>( <i>Fusarium</i> spp.), charbon de l'épi |  |
| Traitements foliaires  |                                      |   |  |      |                                     |  |  |
| azoxystrobine  | méthoxy-acrylate                     | C3 : respiration                                    | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 11   | Н                                   | rouille, helminthosporiose du nord,<br>helminthosporiose du sud,<br>kabatiellose, tache grise  |  |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>       | Classification <sup>2</sup>                | Mode d'action <sup>2</sup>   | Site cible <sup>2</sup>  | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |  |
|-------------------------------------|--|--|--|-----------------------------------|--|--|--|
| Traitements foliaires (suite)       |  |  |  |                                   |  |  |  |
| azoxystrobine +<br>benzovindiflupyr | méthoxy-acrylate +<br>pyrole-4-carboxamide | C3 : respiration + C2: respiration                                     | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·  |                                   | H + H                                  | rouille, helminthosporiose du nord,<br>helminthosporiose du sud,<br>kabatiellose, tache grise                              |  |
| azoxystrobine +<br>propiconazole    | méthoxy-acrylate +<br>triazole             | C3: respiration + G1 :<br>biosynthèse de stérol<br>dans les membranes  | complexe III:<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cytb) +<br>C14: déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51) | 11 + 3                            | H + H                                  | rouille, helminthosporiose du nord,<br>helminthosporiose du sud,<br>kabatiellose, tache grise,<br>anthracnose (répression) |  |
| benzovindiflupyr                    | pyrazole-4-<br>carboxamide                 | C2 : respiration   | complex II: succinate<br>déshydrogénase  | 7                                 | Н                                      | rouille, cercosporiose   |  |
| benzovindiflupyr +<br>propiconazole | pyrazole-4-<br>carboxamide + triazole      | C2: respiration + G1:<br>biosynthése des stérols<br>dans les membranes | complex II: succinate<br>déshydrogénase +<br>C14-déméthylase dans<br>la biosynthése des<br>stérols (erg11/cyp51)   | 7 + 3 H + H                       |  | kabatiellose, tache grise, rouille,<br>helminthosporiose du nord,<br>helminthosporiose du sud                              |  |
| chlorothalonile                     | chloronitrile<br>(phtalonitrile)           | activité de contact sur<br>plusieurs sites                             | acivité de contact sur<br>plusieurs sites  | M 05 RE                           |  | rouille  |  |
| éthaboxam                           | éthylamino-thiazole-<br>carboxamide        | B3 : cytosquelette et protéine motrice                                 | assemblage de ß-<br>tubuline pendant la<br>mitose  |                                   |  | pourriture des semences et fonte des semis en prélevée ( <i>Pythium</i> spp.)  |  |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>                        | Classification <sup>2</sup>                      |   |  | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup>  | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|--|---|--|-----------------------------------|---|--|
| Traitements foliaires                                | (suite)  |   |  |                                   |   |  |
| fluopyram  | pyridinyléthylbenzamide                          | C2 : respiration  | complexe II : succinate déshydrogénase   | 7                                 | Н   | blanc  |
| fluoxastrobine                                       | dihydrodioxazine                                 | dihydrodioxazine C3 : respiration                                       |  | Н                                 | rouille, taches<br>helminthosporiennes, tache grise,<br>helminthosporiose du nord du<br>maïs (répression) |  |
| fluxapyroxad   | pyrazole-4-<br>carboxamide                       | C2 : respiration  | complexe II : succinate<br>déshydrogénase  | 7                                 | Н   | tache grise, kabatiellose  |
| fluxapyroxad +<br>pyraclostrobine                    | pyrazole-4-<br>carboxamide +<br>méthoxycarbamate | C2 : respiration + C3: respiration                                      | complexe II : succinate<br>déshydrogénase +<br>complexe III:<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinoloxydase) au<br>site Qo (gène cyt b)                            | 7 + 4                             | H + H   | rouille commune, tache grise,<br>helminthosporiose du nord,<br>kabatiellose (répression) |
| métalaxyl  | acylalanine                                      | A1: synthèse d'acides nucléiques  | ARN polymérase I   | 4                                 | Н   | fontes de semis et pourritures de semences ( <i>Pythium</i> spp.)                        |
| métconazole  | triazole   | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes                     | C14: déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg 11/cyp51)  | 3                                 | Н   | pourriture de l'épi causée par<br>fusariumet gibberella (répression)                     |
| métconazole (seed<br>treatment) +<br>pyraclostrobine | triazole +<br>méthoxycarbamate                   | G1: biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes + C3:<br>respiration | C14: déméthylase<br>dans la bios ynthèse de<br>stérol (erg 11/cyp51) +<br>complexeIII:<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 3 + 11                            | H + H   | anthracnose, rouille commune,<br>tache grise, dessèchement,<br>kabatiellose              |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>        | Classification <sup>2</sup>  | Mode d'action <sup>2</sup>  | Mode d'action <sup>2</sup> Site cible <sup>2</sup>   |                          | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--------------------------------------|------------------------------|---|--|--------------------------|--|--|
| Traitements foliaires (              | (suite)                      |   |  |                          |  |  |
| penthiopyrad                         | pyrazole-4-<br>carboxamide   | ( / · respiration - /   |  | Н                        | rouille, tache grise (répression)      |  |
| pyraclostrobine                      | méthoxycarbamate             | C3 : respiration  | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b)   | oc1<br>ase) au H         |  | rouille commune, tache grise   |
| picoxystrobine                       | méthoxy-acrylate             | C3 : respiration  | complexe III :<br>cytochrome bc1<br>(ubiquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b)   | 11                       | Н                                      | helminthosporiose du nord du maïs  |
| propiconazole                        | triazole                     | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes                     | C14 : déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51)  | ns la biosynthèse de 3 H |  | rouilles, helminthosporiose (du nord<br>et du sud), tache<br>helminthosporienne, kabatiellose,<br>tache fusarienne grise |
| prothioconazole +<br>tifloxystrobine | triazole +<br>oximinoacétate | G1: biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes + C3:<br>respiration | C14: déméthylase<br>dans la biosynthèse de<br>stérol (erg11/cyp51) +<br>complexe III:<br>cytochrome bc1<br>(ubquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 3 + 11                   | H + H                                  | rouilles, kabatiellose, dessèchement   |

Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>         | Mode d'action <sup>2</sup>   | Site cible <sup>2</sup> Groupe de résistance <sup>2</sup>  |              | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|-------------------------------------|--|--|--------------|--|--|
| Traitements foliaires (s   |                                     |  |  |              |  |  |
| prothioconazole  | triazolinthione                     | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes                      | C14 : déméthylase dans<br>la biosynthèse de stérol<br>(erg11/cyp51)  | 3            | Н                                      | rouilles, kabatiellose du maïs,<br>dessèchement, tache grise; répression<br>de fusariose de l'épi ( <i>Fusarium</i> spp.<br>et Gibberella spp.) ( répression),<br><i>Colletotrichum</i> spp. ( répression) |
| prothioconazole +<br>tifloxystrobine   | triazolinthione +<br>oximinoacétate | G1 : biosynthèse de<br>stérol dans les<br>membranes + C3:<br>respiration | C14: déméthylase dans<br>la biosynthèse de stérol<br>(erg11/cyp51) +<br>complexe III:<br>cytochrome bc1<br>(ubquinol oxydase) au<br>site Qo (gène cyt b) | 3 + 11 H + H |  | rouille, rouille du Sud du maïs,<br>kabatiellose du maïs,<br>helminthosporiose du Nord du maïs,<br>tache grise de la feuille   |
| Fumigants de sol   |                                     |  |  |              |  |  |
| moulée de graine<br>(huile) de moutarde<br>chinoise ( <i>Brassica</i><br>juncea) | divers                              | non classé   | inconnu  | N/C          | Н                                      | répression de nématode à galles des racines, flétrissure verticillienne;  Pythium spp., Fusarium spp. et  Phytophthora capsici  transmis par le sol  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Base de données sur les étiquettes de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (<a href="http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php">http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php</a>). La liste comprend tous les ingrédients actifs qui étaient homo logués au 28 julliet 2017. L'étiquette indique le mode d'emploi autorisé du pesticide et doit être consultée pour savoir comment appliquer le produit. Les préparations commerciales qui renferment cette matière active peuvent ne pas toutes être homologuées pour cette culture. Il ne faut pas se fier aux renseignements du présent tableau pour prendre des décisions concernant l'application des pesticides ou leur utilisation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Source: Fungicide Resistance Action Committee. FRAC Code List 2017: Fungicides sorted by mode of action (including FRAC code numbering) (www.frac.info/) (site consulté le 13 septembre 2017).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> État de réévaluation de l'ARLA: H-homologation complète, RE (cases jaunes)-réévaluation en cours, RES (cases jaunes)-examen spécial en cours, RES\* (cases jaunes) - réévaluation et examen spécial en cours, tel que publié dans les notes de réévaluation de l'ARLA REV2017-18, Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2017 à 2022, RU (cases rouges) - révocation de l'utilisation par le titulaire de l'homologation, AG (cases rouges) - abandon graduel de l'utilisation dû à la réévaluation par l'ARLA.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source: Insecticide Resistance Action Committee. IRAC MoA Classification Scheme (Version 8.3; July 2017) (www.irac-online.org) (accessed Sept. 14, 2017).

Pourriture des semences, fonte des semis et pourriture des racines (*Pythium* spp., *Fusarium* spp., *Diplodia* spp., *Penicillium* spp., *Aspergillus* spp. et *Rhizoctonia* spp.)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: La pourriture des semences et la fonte des semis peuvent faire pourrir les semences avant la germination, rendre la levée printanière lente et inégale et empêcher la levée des plantules. Les semis touchés sont sujets au rabougrissement et au flétrissement. Lorsque le printemps est frais et humide, la pourriture des semences et la fonte des semis peuvent causer de graves pertes. Les symptômes causés par les agents responsables de la pourriture des semis sont variables: les dommages causés par les Pythium spp. se caractérisent par des lésions foncées et imbibées d'eau sur les semences, les semis et les racines; les infections aux Fusarium spp. entraînent des lésions blanches, violettes ou roses; les Rhizoctonia spp. provoquent l'apparition de lésions brun rougeâtre déprimées et allongées sur l'hypocotyle et les racines, tandis que les Diplodia spp. causent des lésions blanc grisâtre sur les racines. Les Penicillium spp., Fusarium spp. et Aspergillus spp. peuvent se trouver dans les semences entreposées et causer leur détérioration ou déclencher la maladie lorsque les graines sont semées au cours des années suivantes.

Cycle de vie : Les agents de la pourriture des semences et de la fonte des semis sont répandus dans tous les sols et sont souvent présents sur les semences. Ces maladies surviennent principalement dans les sols mal drainés, au cours des périodes de temps froid et humide, quand la température du sol est inférieure à 15 °C. Les Penicillium spp. et les Fusarium spp. sont souvent observés sur les semences de même que sur les cultivars « supersucrés » dans lesquels les graines apparaissent ratatinées et souvent fissurées, ce qui favorise la colonisation par les Penicillium. Les Fusarium spp. et les Diplodia spp. sont aussi observés dans les résidus de maïs. Les agents pathogènes qui causent la pourriture des graines et des racines hivernent généralement dans le sol ou dans des débris végétaux et peuvent persister pendant plusieurs années.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: L'utilisation de semences exemptes de maladies dans des sols chauds et bien drainés et l'application correcte d'engrais peuvent aider à réduire les répercussions de ces agents pathogènes. La rotation avec des cultures non céréalières peut aider à réduire les populations de ces agents pathogènes dans le sol. D'autres moyens de lutte contre la pourriture des semences et à la fonte des semis sont énumérés au Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada, présente les fongicides homologués pour la lutte contre la pourriture des semences et la fonte des semis dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la pourriture des semences et à la fonte des semis

Aucun n'a été relevé.

#### Anthracnose (Colletotrichum graminicola)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les symptômes causés par le *C. graminicola* prennent la forme de lésions ovales présentant un centre brun et des bords brun-violet qui apparaissent d'abord sur les feuilles inférieures, puis progressent aux feuilles supérieures. Les lésions peuvent se joindre pour former des stries le long de la nervure médiane ou de la marge des feuilles. Les lésions ressemblent à des dommages dus au gel et peuvent finir par tuer la plante.

Cycle de vie : L'agent pathogène passe l'hiver sous forme de mycélium dans les semences et les résidus de maïs. Cette maladie est fréquente au cours des années chaudes et humides, lorsque les conidies sont propagées par les éclaboussures d'eau de pluie ou le vent et infectent les feuilles et les tiges.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : L'enlèvement des résidus de maïs et les rotations peuvent aider à réduire la pression exercée par la maladie.

Cultivars résistants : Aucun n'a été relevé.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada, présente les fongicides homologués pour la lutte contre l'anthracnose dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à l'anthracnose

Aucun n'a été relevé.

#### Dessèchement (Exserohilum turcicum)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le dessèchement est une maladie qui provoque l'apparition de grandes lésions sur les feuilles inférieures. Ces lésions sont elliptiques et de couleur vert-gris, et elles peuvent fusionner et tuer la feuille entière. Les spores, qui sont produites dans les lésions, apparaissent souvent comme des cercles concentriques donnant à la tache l'aspect d'une cible. La maladie cause de plus graves problèmes dans le cas du maïs dont la saison de culture est longue.

Cycle de vie : L'E. turcicum passe l'hiver dans les débris de maïs. Au printemps, le vent peut également transporter des conidies depuis les États-Unis, sur de grandes distances vers le nord, jusqu'à des champs où elles peuvent causer l'infection et produire des lésions. Les conidies produites dans les lésions sont propagées par les éclaboussures d'eau de pluie et peuvent réinfecter la culture et ainsi produire de nouveaux cycles de la maladie. La gravité de la maladie peut être accrue par de longues périodes de temps humide, frais et pluvieux. Les rosées abondantes favorisent également le développement de la maladie.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Le travail du sol contribue à réduire la quantité de résidus restant au champ et la quantité d'inoculum présente au printemps. On peut aussi limiter l'incidence de la maladie en début de saison en incluant dans la rotation des cultures d'une espèce non hôte. D'autres moyens de lutte contre le dessèchement du maïs sont énumérés au Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Des cultivars résistants sont disponibles.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada, présente les fongicides homologués pour la lutte contre le dessèchement dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs au dessèchement du maïs

Aucun n'a été relevé.

#### Rouille commune (Puccinia sorghi)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le Puccinia sorghi provoque l'apparition de mouchetures chlorotiques sur les feuilles, les enveloppes des épis, les gaines foliaires et les tiges, puis de pustules brun rougeâtre où se forment les urédospores. Les symptômes les plus graves sont causés par les infections précoces. Des feuilles complètes peuvent mourir quand l'infection est grave. De graves dommages infligés aux feuilles peuvent entraîner des retards de maturation et des pertes de rendement.

Cycle de vie : Le champignon produit plusieurs types de spores différents, mais seules les urédospores rouge brique prévalent dans le climat nordique du Canada. Il survit à l'hiver sur le maïs dans le sud des États-Unis, puis les urédospores sont transportées vers le nord sur de grandes distances par le vent et atteignent les cultures du Canada au printemps. Une fois le champignon établi dans la culture, de nouvelles infections surviennent à peu près tous les 14 jours. Ainsi, le maïs sucré semé tardivement peut faire face à de fortes populations de spores en raison de l'infection qui était présente dans les cultures semées plus tôt. La rouille est favorisée par les conditions pluvieuses, chaudes et humides.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Les pratiques culturales telles que la rotation des cultures et le travail du sol n'ont pas d'incidence sur l'apparition de la rouille, car l'agent pathogène ne survit pas dans les résidus de culture. Un ensemencement hâtif permet à la culture d'échapper aux infections graves, car les spores apportées des États-Unis par le vent arrivent alors trop tard pour causer des dommages graves. D'autres moyens de lutte contre la rouille commune sont énumérés au Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants: Certaines variétés sont résistantes à la rouille.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada, présente les fongicides homologués pour la lutte contre la rouille commune dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la rouille commune

1. Il faut mettre au point des variétés de maïs sucré affichant une résistance améliorée à la rouille, en particulier des variétés à maturation tardive.

#### Charbon commun (Ustilago maydis)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le charbon commun peut toucher toutes les parties de la plante au-dessus du sol. Il provoque l'apparition de tumeurs sur les panicules, les nœuds et les épis des plantes en croissance et rend les épis infectés invendables. Les tumeurs sur les épis deviendront des masses sombres remplies de spores et couvertes d'une membrane blanche ou grisâtre. L'agent pathogène peut tuer les jeunes plantes. Les grandes tumeurs peuvent entraîner un rabougrissement des plants et les rendre stériles.

Cycle de vie : L'agent de la maladie passe l'hiver, sous forme de téleutospores, dans le sol, les résidus de culture et les semences contaminées, où il peut survivre pendant plusieurs années. Les téleutospores forment des sporidies qui provoquent de nouvelles infections au printemps chez des cultures sensibles. Le champignon croît dans l'espace intercellulaire et stimule ainsi la production de tumeurs. À maturité, les tumeurs s'ouvrent et libèrent des téleutospores. La maladie apparaît souvent lorsque le temps est sec et que la température se situe entre 26 et 34 °C. Les spores sont dispersées localement par le vent et peuvent être propagées d'un champ à l'autre par du matériel agricole contaminé. Les dommages causés par la grêle, les insectes ou d'autres moyens constituent souvent des points d'entrée pour l'infection au charbon.

#### Movens de lutte

Lutte culturale: On peut réduire la fréquence de la maladie en évitant les lésions d'origine mécanique ou causées par des herbicides et en assurant une fertilisation équilibrée du sol. Une surveillance régulière, surtout en cas de dommages dus à des insectes ou à des intempéries, et l'enlèvement des plantes infectées peuvent contribuer à limiter la propagation de la maladie. De longues rotations culturales au moyen de cultures non hôtes peuvent aider à réduire la gravité de la maladie. D'autres moyens de lutte contre le charbon commun sont énumérés au Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada.

*Cultivars résistants* : La plupart des hybrides de maïs affichent une certaine résistance au charbon commun.

*Produits antiparasitaires :* Il n'existe pas de traitements des semences ou de fongicides foliaires qui permettent de lutter contre le charbon commun.

#### Enjeux relatifs au charbon commun

1. Il faut améliorer les approches culturales et les mesures de lutte chimique contre le charbon commun dans le maïs sucré.

#### Charbon des inflorescences (Sporisorium holci-sorghi)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les panicules et les épis se couvrent de sores, groupes compacts de spores noires enveloppés d'une membrane grisâtre. Cette membrane se rompt facilement pour laisser s'échapper des spores foncées d'aspect poudreux. Les épis touchés sont difformes et ne produisent pas de grains; leur croissance peut s'être interrompue. Les plantes peuvent aussi être considérablement rabougries. Le rendement faisant suite à une infection au charbon des inflorescences est réduit.

Cycle de vie : Le champignon peut persister jusqu'à dix ans dans le sol et sur les semences sous la forme de téleutospores. Les téleutospores en germination causent une infection systémique chez les semis. Les sores apparaissent sur les épis et les panicules en développement et produisent de nouvelles téleutospores. La croissance du champignon est favorisée par des conditions sèches et des températures comprises entre 21 et 28 °C. La maladie est propagée localement par le vent ainsi que par du matériel agricole et du fumier contaminés.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: L'établissement de longs cycles de rotation et la prévention de la dissémination des spores à partir de semences, de fumier et de matériel agricole contaminés permettent de réduire la présence de l'agent du charbon des inflorescences.

Cultivars résistants : Il existe des variétés résistantes à cette maladie.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 6. Fongicides et biofongicides homologués pour la lutte contre les maladies en production de maïs sucré au Canada, présente les fongicides homologués pour la lutte contre le charbon des inflorescences dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs au charbon des inflorescences

1. Il faut améliorer les approches culturales et les mesures de lutte chimique contre le charbon des inflorescences dans le maïs sucré.

## Maladie de Stewart - brûlure bactérienne (Erwinia stewartii)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Habituellement, les plantes infectées au stade de la plantule se flétrissent et meurent. Celles qui survivent sont rabougries et ont des épis anormaux et, souvent, des panicules décolorées ou mortes. Parmi les autres symptômes de cette maladie figure la présence de longues stries vert pâle sur les feuilles, qui suivent généralement les nervures et qui mènent parfois à une sénescence des feuilles. Les hybrides commerciaux sont souvent infectés, mais les pertes importantes de rendement sont rares. La plante devient plus résistante à la maladie à mesure qu'elle arrive à maturité.

Cycle de vie : Plusieurs insectes peuvent transmettre la bactérie, mais l'altise du maïs (Chaetocnema pulicaria) en est le principal vecteur. La bactérie survit dans le tube digestif des altises qui hivernent, et la maladie est transmise à la nouvelle culture quand les altises commencent à se nourrir. Les températures hivernales douces entraînent un fort taux de survie des insectes, ce qui accroît la fréquence de la maladie au printemps.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Les fortes teneurs en azote et en phosphore peuvent accroître la fréquence de la maladie, tandis que les fortes teneurs en calcium et en potassium peuvent réduire sa gravité. La lutte contre l'altise du maïs et la gestion des mauvaises herbes pour éliminer les hôtes intermédiaires de l'altise aideront à réduire la transmission de la maladie. L'enfouissement des débris de culture et la rotation culturale peuvent également aider à réduire la prévalence de cette maladie. D'autres moyens de lutte contre la maladie de Stewart sont énumérés au Tableau 5. Moyens de lutte adoptés contre les maladies dans la production de maïs sucré au Canada

Cultivars résistants : Il existe des hybrides résistants.

Produits antiparasitaires: Il n'y a aucun bactericide homologué pour le contrôle de la maladie de Stewart. Les applications d'insecticide peuvent réduire efficacement les populations d'altises, mais leur utilisation peut se révéler trop coûteuse pour le maïs sucré. Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre la maladie de Stewart dans la production du maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la maladie de Stewart

Aucun n'a été relevé.

# Insectes et acariens

### Principaux enjeux

- Le traitement des semences aux néonicotinoïdes est le principal moyen de lutte contre la mouche des semis et les vers fil-de-fer. On s'inquiète beaucoup de l'interdiction éventuelle de ces produits chimiques en raison de préoccupations relatives à leurs effets néfastes sur des espèces d'insectes non ciblées. Il faut mettre au point de nouveaux traitements pour semences qui ne sont pas nocifs pour les organismes bénéfiques et les organismes non ciblés et assurer la gestion de la résistance.
- L'homologation de nouveaux produits offrant différents modes d'action s'impose pour lutter contre la pyrale du maïs et le ver de l'épi du maïs et rendre possible la gestion de la résistance.
- On craint que la punaise marbrée devienne un ravageur du mais sucré. D'autres travaux seront nécessaires pour l'élaboration de méthodes de gestion visant la punaise marbrée si ce ravageur devenait un problème.

Tableau 7. Présence des insectes nuisibles dans les cultures de maïs sucré au Canada<sup>1,2</sup>

| Insecte                                    | Colombie-<br>Britannique | Alberta | Ontario | Québec |
|--|--------------------------|---------|---------|--------|
| Mouche des semis                           |                          |         |         |        |
| Altises                                    |                          |         |         |        |
| Altise du maïs                             |                          |         |         |        |
| Chrysomèles des racines du maïs            |                          |         |         |        |
| Chrysomèle des racines du maïs nordique    |                          |         |         |        |
| Chrysomèle des racines du maïs occidentale |                          |         |         |        |
| Pucerons                                   |                          |         |         |        |
| Puceron du maïs                            |                          |         |         |        |
| Puceron bicolore des céréales              |                          |         |         |        |
| Punaise marbrée                            |                          |         |         |        |
| Pyrale du maïs                             |                          |         |         |        |
| Ver de l'épi du maïs                       |                          |         |         |        |
| Légionnaire d'automne                      |                          |         |         |        |
| Vers-gris                                  |                          |         |         |        |
| Vers-gris noir                             |                          |         |         |        |
| Ver-gris moissonneur                       |                          |         |         |        |
| Vers-gris vitreux                          |                          |         |         |        |
| Ver-gris arénicole                         |                          |         |         |        |
| Larve de taupin                            |                          |         |         |        |
| Vers blancs                                |                          |         |         |        |
| Hanneton européen                          |                          |         |         |        |
| Hannetons communs                          |                          |         |         |        |
| Nitidules                                  |                          |         |         |        |
| Limaces                                    |                          |         |         |        |

#### Présence annuelle généralisée avec forte pression du parasite.

Présence annuelle généralisée avec pression modérée du parasite OU présence annuelle localisée avec forte pression OU présence sporadique généralisée avec forte pression.

Présence annuelle généralisée avec faible pression du parasite OU présence sporadique généralisée avec pression modérée OU présence sporadique localisée avec forte pression.

Présence annuelle localisée avec pression faible à modérée du parasite OU présence s poradique généralisée avec faible pression OU présence s poradique localisée avec pression faible à modérée OU le parasite n'est pas préoccupant.

Le parasite est présent et préoccupant, cependant on connaît peu sur sa distribution, sa fréquence et son importance.

#### Parasite non présent.

Aucune donnée obtenue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Consulter l'Annexe 1 pour plus d'information sur le code de couleurs utilisé pour décrire l'occurrence des organismes nuisibles.

 ${\bf Tableau~8.~Moyens~de~lutte~adopt\'es~contre~les~insectes~nuisibles~en~production~de~ma\"is~sucr\'e~au~Canada^1}$ 

|             | Pratique / Organisme nuisible   | Mouche des<br>semis | Chrysomèles<br>des racines<br>du maïs | Puceron du<br>maïs | Pyrale du<br>maïs | Vers fils-de-<br>fer |
|-------------|---|---------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
|             | Variétés résistantes  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Déplacement de la date d'ensemencement ou de récolte  |                     |                                       |                    |                   |                      |
| e           | Rotation des cultures   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| laxi        | Sélection de l'emplacement de la culture  |                     |                                       |                    |                   |                      |
| hy          | Optimisation de la fertilisation  |                     |                                       |                    |                   |                      |
| Prophylaxie | Réduction des dommages d'origine mécanique  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Éclaircissage, taille   |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Cultures pièges ou traitement du périmètre de la  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Culture  Barrières physiques  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Désinfection de l'équipement  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Fauchage/ paillage/ pyrodésherbage  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             |   |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Modification de la densité végétale (espacement des rangs ou des lignes de cultures, taux de semis) |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Profondeur d'ensemencement ou de plantation   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| tior        | Gestion de l'eau ou de l'irrigation   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| Prévention  | Élimination ou gestion des résidus de récolte en fin de saison                                      |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Taille ou élimination du material végétal infesté tout au long de la saison de croissance           |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Travail du sol/ sarclage  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|             | Élimination des hôtes facultatifs (mauvaises herbes, semis naturels, plantes sauvages)              |                     |                                       |                    |                   |                      |

Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada¹ (suite)

|               | Pratique / Organisme nuisible   | Mouche des<br>semis | Chrysomèles<br>des racines<br>du maïs | Puceron du<br>maïs | Pyrale du<br>maïs | Vers fils-de-<br>fer |
|---------------|---|---------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
|               | Dépistage/ piégeage   |                     |                                       |                    |                   |                      |
|               | Suivi des parasites au moyen de registres   |                     |                                       |                    |                   |                      |
|               | Analyse du sol  |                     |                                       |                    |                   |                      |
| ance          | Surveillance météorologique pour la modélisation des degrés-jours   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| Surveillance  | Utilisation de dispositifs électroniques portatifs<br>dans les champs pour accéder aux données sur<br>l'identification des insectes et sur la lutte dirigée |                     |                                       |                    |                   |                      |
|               | Utilisation d'une technologie agricole de précision (GPS, SIG) pour recueillir des données et créer une carte des insectes                                  |                     |                                       |                    |                   |                      |
|               | Seuil d'intervention économique   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| à la décision | Météo/ prévisions basées sur la météo/ modèle de prédiction (par ex. modélisation degrés-jours)   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| ı dé          | Recommandation d'un conseiller agricole   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| Aides à la    | Première apparition du ravageur ou de son cycle de croissance   |                     |                                       |                    |                   |                      |
| Aic           | Apparition de dommages sur la culture   |                     |                                       |                    |                   |                      |
|               | Stade phénologique de la culture  |                     |                                       |                    |                   |                      |

Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada¹ (suite)

|              | Pratique / Organisme nuisible   | Mouche des semis | Chrysomèles<br>des racines<br>du maïs | Puceron du<br>maïs | Pyrale du<br>maïs | Vers fils-de-<br>fer |  |  |
|--------------|---|------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|--|--|
|              | Rotation des pesticides pour déjouer l'acquisition de résistances   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Amendements du sol  |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Biopesticides   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| u            | Lâcher d'arthropodes comme agents de lutte biologique   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| Intervention | Gestation de l'habitat afin d'améliorer les contrôles naturels  |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| ter          | Couvert végétal, barrières physiques  |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| In           | Phéromones (par ex. confusion sexuelle)   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Méthode autocide  |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Piégeage  |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Utilisations ciblées de pesticides (pulvérisation en bandes, pulvérisations du périmètre, pulvérisateurs à débit variable, GPS, etc.) |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| Cet          | Cette pratique est utilisée par des producteurs pour lutter contre ce ravageur.   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| Cet          | Cette pratique n'est pas utilisée par les producteurs pour lutter contre ce ravageur.   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
|              | Cette pratique ne s'applique pas ou n'est pas pertinente à ce ravageur.   |                  |                                       |                    |                   |                      |  |  |
| Les          | informations concernant la pratique de lutte contr  | e ce ravageur so | nt inconnues.                         |                    |                   |                      |  |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré (Ontario et Québec).

Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada

| Ingrédient actif <sup>1</sup>   | Classification <sup>2</sup>  | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|---|--|--|-----------------------------------|--|--|
| Traitements de semeno   | ces  |  |                                   |  |  |
| clothianidine   | néonicotinoïde   | modulateur compétitif des<br>récepteurs de<br>l'acétylcholine nicotinique<br>(nAChR) | 4A                                | RES*                                   | chrysomèle des racines du maïs (les espèces du<br>Nord et de l'Ouest), altise du maïs, ver-gris<br>noir, mouche des semis, taupin (ver fil-de-fer),<br>vers blancs (y compris les larves du hanneton<br>européen, du scarabée japonais et d'autres<br>espèces de hanneton) |
| cyantraniliprole<br>(traitement de<br>semences<br>commerciales<br>seulement)      | diamide  | modulateur du récepteur<br>de la ryanodine   | 28                                | Н                                      | vers gris, vers fil-de-fer, hanneton européen  |
| thiaméthoxame   | néonicotinoïde   | modulateur compétitif des<br>récepteurs de<br>l'acétylcholine nicotinique<br>(nAChR) | 4A                                | RES*                                   | vers fil-de-fer, hanneton européen, mouche des<br>semis, altise du maïs, chrysomèle des racines<br>du maïs   |
| <b>Traitements Foliares</b>   |  |  |                                   |  |  |
| acétamipride  | néonicotinoïde   | modulateur compétitif des<br>récepteurs de<br>l'acétylcholine nicotinique<br>(nAChR) | 4A                                | Н                                      | pucerons   |
| Bacillus thuringiensis<br>subspecies kurstaki<br>souches ABTS-351 et<br>EVB113-19 | Bacillus thuringiensis et<br>les protéines insecticides<br>qu'ils produisent | perturbateur microbien des<br>membranes de l'intestin<br>moyen d'insectes            | 11A                               | Н                                      | pyrale du maïs   |

Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>             | Classification <sup>2</sup>          | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|---|--------------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Traitements Foliares (s                   | suite)                               |  |                                   |                                     |  |
| chlorantraniliprole + lambda-cyhalothrine | diamide + pyréthroïde,<br>pyréthrine | modulateur du récepteur<br>de la ryanodinemodulateur<br>du canal sodique             | 28 + 3A                           | H+RE                                | pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs, ver-gris<br>occidental du haricot, légionnaire uniponctuée                                     |
| deltaméthrine                             | pyréthroïde, pyréthrine              | modulateur du canal<br>sodique   | 3A                                | RE                                  | ver-gris occidental des haricots, pyrale du maïs,<br>ver de l'épi du maïs,   |
| imidaclopride                             | néonicotinoïde                       | modulateur compétitif des<br>récepteurs de<br>l'acétylcholine nicotinique<br>(nAChR) | 4A                                | RES*                                | Vers fil de fer, altise du maïs  |
| lambda-cyhalothrine                       | pyréthroïde, pyréthrine              | modulateur du canal<br>sodique   | 3A                                | RE                                  | vers-gris, légionnaire d'automne, légionnaire<br>uniponctuée, pyrale du maïs, verde l'épi du<br>maïs, ver-gris occidental du haricot |
| méthomyl                                  | carbamate                            | inhibiteur de<br>l'acétylcholinestérase<br>(AChE)                                    | 1A                                | RE                                  | ver de l'épi du maïs, pyrale du maïs, pucerons,<br>punaise marbrée (répression)  |

Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>     | Classification <sup>2</sup>                | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------|--|--|-----------------------------------|-------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Traitements Foliares              | Traitements Foliares (suite)               |  |                                   |                                     |   |  |  |  |  |  |
| novaluron                         | benzoylurée                                | inhibiteur de la<br>biosynthèse de la chitine,<br>type 0                             | 15                                | Н                                   | de l'épi du maïs  |  |  |  |  |  |
| perméthrine                       | pyréthroïde, pyréthrine                    | modulateur du canal<br>sodique   | 3A                                | RE                                  | pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs, nitidule du<br>maïs, légionaire d'automne |  |  |  |  |  |
| sel de potassium<br>d'acides gras | non-classé                                 | inconnu  | S/O                               | Н                                   | pucerons, tétranyques, mouches blanches   |  |  |  |  |  |
| spinosad                          | spinosyne                                  | modulateur allostérique<br>du récepteur de<br>l'acétylcholine nicotinique<br>(nAChR) | 5                                 | Н                                   | pyrale du maïs  |  |  |  |  |  |
| spiromesifin                      | dérivé d'acide tétronique et<br>tétramique | inhibiteur de l'acétyl CoA<br>carboxylase  | 23                                | Н                                   | tétranyque des prés, tétranyque à deux points, pucerons                         |  |  |  |  |  |

Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de mais sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>                                  | Classification <sup>2</sup> | Mode d'action <sup>2</sup>                        | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|-----------------------------|---|-----------------------------------|--|--|
| Application au Sol   |                             |   |                                   |  |  |
| chlorpyrifos   | organophosphate             | inhibiteur de<br>l'acétylcholinestérase<br>(AChE) | 1B                                | RE                                     | ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge  |
| phosphate ferrique   | non-classé                  | inconnu   | S/O                               | Н                                      | limaces, escargots   |
| sodium ferrique<br>éthylènediamine tétra<br>acétic acid (EDTA) | non-classé                  | inconnu   | S/O                               | Н                                      | limaces, escargots   |
| téfluthrine  | pyréthroïde, pyréthrine     | modulateur du canal<br>sodique                    | 3A                                | RE                                     | chrysomèle des racines du maïs (septentrionale<br>et occidentale), ver-gris noir, ver fil-de-fer,<br>mouche des légumineuses |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Base de données sur les étiquettes de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (<a href="http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php">http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php</a>). La liste comprend tous les ingrédients actifs qui étaient homologués au 31 juillet 2017. L'étiquette indique le mode d'emploi autorisé du pesticide et doit être consultée pour savoir comment appliquer le produit. Les préparations commerciales qui renferment cette matière active peu vent ne pas toutes être homologuées pour cette culture. Il ne faut pas se fier aux renseignements du présent tableau pour prendre des décisions concernant l'application des pesticides ou leur utilisation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source: Insecticide Resistance Action Committee. *IRAC MoA Classification Scheme (Version 8.3; juillet 2017)* (www.irac-online.org) (site consulté le 14 septembre 2017).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> État de réévaluation de l'ARLA: H-homologation complète, RE (cases jaunes)-réévaluation en cours, RES (cases jaunes)-examen spécial en cours, RES\* (cases jaunes)-réévaluation de l'ARLA REV2017-18, Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2017 à 2022, RU (cases rouges)-révocation de l'utilisation par le titulaire de l'homologation, AG (cases rouges) - abandon graduel de l'utilisation dû à la réévaluation par l'ARLA.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Source: Fungicide Resistance Action Committee. FRAC Code List 2017: Fungicides sorted by mode of action (including FRAC code numbering) (www.frac.info/) (site consulté le 13 septembre 2017).

#### Mouche des semis (Delia platura)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Après l'éclosion, les larves se nourrissent à l'intérieur des semences, où elles détruisent le germe. Les dommages ainsi causés permettent également l'entrée d'organismes du sol qui font pourrir les semences. Ces dommages ont pour effet de réduire la densité de peuplement. Les dommages les plus graves sont habituellement infligés aux cultures de printemps semées trop profondément dans un sol frais, humide et riche en matière organique.

Cycle de vie : La mouche des semis hiverne sous forme de pupe dans le sol. Les adultes apparaissent au printemps et pondent dans un sol humide riche en matière végétale en décomposition. Les larves se nourrissent de semences en cours de germination. L'insecte peut boucler son cycle de vie en trois semaines, de sorte que de nombreuses générations peuvent se succéder en une seule année.

#### Movens de lutte

Lutte culturale: Comme cet insecte est attiré par l'humus du sol, on peut réduire les populations de ravageurs en labourant au début de l'automne les champs fortement fumés pour que les adultes pondeurs les trouvent moins attrayants au printemps suivant. Au printemps, avant de semer, il faut attendre que le sol soit assez chaud pour assurer une germination rapide. L'ensemencement à faible profondeur aide également à réduire les dommages. Les ennemis naturels de la mouche des semis, y compris les staphylins, les carabes, les nématodes et les entomopathogènes, peuvent réduire les populations de cet insecte. D'autres moyens de lutte contre la mouche des semis sont énumérés au Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre la mouche des semis dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la mouche des semis

1. Les néonicotinoïdes sont les principaux insecticides utilisés comme traitements de semences pour lutter contre la mouche des semis. On s'inquiète beaucoup de l'interdiction éventuelle de ces produits chimiques en raison de préoccupations relatives à leurs effets néfastes sur les espèces non ciblées. Il faut mettre au point de nouveaux traitements pour semences qui ne sont pas nocifs pour les pollinisateurs et d'autres organismes non ciblés. Pour assurer la gestion de la résistance, il importe que les nouveaux produits appartiennent à des groupes de produits chimiques différents.

Ver-gris – Ver-gris noir (*Agrotis ipsilon*), ver-gris moissonneur (*Exodus messoria*), ver-gris vitreux (*Euxoa messoria*) et ver-gris arénicole (*Euxoa detersa*)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Bien que leurs infestations soient sporadiques, les vers-gris peuvent causer beaucoup de dommages aux cultures de mais. Les larves des vers-gris se nourrissent du feuillage et sectionnent les tiges des jeunes plantes au ras du sol ou dans la terre. Les jeunes plantes au stade des 2 à 5 feuilles sont les plus gravement endommagées.

Cycle de vie : Selon les espèces, les vers-gris hivernent sous forme d'œufs, de larves partiellement développées ou de nymphes dans le sol, ou peuvent être transportés par le vent depuis leur site d'hivernage aux États-Unis. Les vers-gris peuvent produire une ou plusieurs générations par an, les plus grands dommages aux récoltes résultant de l'alimentation de la première génération. Après l'éclosion des œufs au printemps, les larves se nourrissent du feuillage et passent par six ou sept stades larvaires avant de se transformer en pupes dans le sol et d'émerger en tant qu'adultes.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : Il faut lutter contre les mauvaises herbes dans le champ et en périphérie du champ, car c'est là que les vers-gris pondent leurs œufs. En évitant l'ensemencement après la culture de gazon ou dans des terrains herbeux de faible hauteur et humides, on peut contribuer à réduire les populations de vers-gris noirs. Un labour pratiqué à l'automne permet de réduire le taux de survie hivernale de l'insecte. Il est possible de surveiller les champs pour dépister les vers-gris au début de la saison en vérifiant visuellement l'existence de dommages. On peut utiliser des pièges à phéromones pour surveiller les vols des papillons mâles et déterminer la période de ponte. L'insecte a beaucoup d'ennemis naturels, dont des oiseaux, de guêpes parasites de la famille des braconidés et de carabes prédateurs, qui peuvent contribuer à réduire les populations de vers-gris.

Cultivars résistants: Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les vers-gris.

#### Enjeux relatifs aux vers-gris

Aucun n'a été relevé.

#### Puceron du maïs (Rhopalosiphum maidis)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Ce puceron se nourrit des panicules, des épis et des feuilles supérieures du maïs. En s'alimentant, il peut occasionner un affaiblissement et un rabougrissement de la plante et entraîner un dessèchement des feuilles, une réduction de la pollinisation et ainsi qu'un mauvais remplissage des grains, ce qui a pour effet de réduire le rendement. Les pucerons sécrètent également du miellat sur les panicules et les soies, ce qui favorise la formation de fumagine sur la plante et réduit la valeur marchande des épis de maïs.

Cycle de vie : Le puceron du maïs n'hiverne pas au Canada, mais il y est transporté par les vents depuis les États-Unis durant la saison de culture. Le puceron peut se reproduire sans s'accoupler et donner directement naissance à d'autres pucerons, de sorte que les populations peuvent s'accroître très vite, surtout par temps chaud et sec. Les infestations commencent souvent profondément dans le verticille des feuilles, où les pucerons trouvent de la nourriture et un environnement humide. Les populations de pucerons meurent à l'automne.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Les pratiques qui favorisent un accroissement des populations de prédateurs naturels (p. ex. éviter l'utilisation d'insecticides à large spectre) peuvent contribuer à limiter les populations de pucerons. L'ensemencement hâtif peut aider à limiter l'augmentation des populations de pucerons et des dommages causés par leur activité d'alimentation. D'autres moyens de lutte contre le puceron du maïs sont énumérés au Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre le puceron du maïs dans le maïs sucré.

#### Enjeux relatifs aux pucerons

- 1. Il faut homologuer des insecticides à risque réduit pour lutter contre les pucerons dans le maïs sucré et assurer la gestion de la résistance dans les régions où les pucerons posent des problèmes.
- 2. Pour prendre de meilleures décisions de gestion, il faut mieux comprendre l'effet des activités d'alimentation des pucerons et améliorer les méthodes de dépistage et les seuils d'intervention.

#### Altise du maïs (Chaetocnema pulicaria)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Au printemps, les larves se nourrissent des racines du maïs, tandis que les adultes forent de petits trous dans les cotylédons et les jeunes feuilles. Une alimentation soutenue peut décharner les jeunes plantes et entraîner leur mort. L'altise du maïs est un vecteur de l'agent responsable de la maladie de Stewart, qui peut causer des pertes même si les dommages causés par le coléoptère sont en soi peu importants.

Cycle de vie : Les altises hivernent dans le sol dans les endroits herbeux et émergent au début du printemps pour pondre des œufs à la base des plantules de maïs ou de graminées. Après l'éclosion, les larves se nourrissent des racines de la plante hôte. Les adultes de la génération suivante apparaissent après la pupaison et sont présents du milieu de l'été jusqu'aux premières gelées. Les hivers froids entraînent une diminution des populations d'altises du maïs.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : L'enfouissement des résidus de culture à l'automne aide à priver l'altise du mais de son habitat et contribue à réduire sa population au printemps.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le *Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada*, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre l'altise du maïs dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à l'altise du maïs

1. Cet insecte est préoccupant en raison de sa capacité à propager la maladie de Stewart.

#### Pyrale du maïs (Ostrinia nubilalis)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les larves de la pyrale du maïs commencent par se nourrir des feuilles puis s'enfoncent dans les tiges après le second stade larvaire. Les chenilles en cours de maturation forent des tunnels dans les tiges et les épis et entraînent ainsi un bris précoce des panicules et des tiges et une réduction du développement des épis. Chez le maïs sucré, les infestations de chenilles dans les épis constituent le principal problème, car les épis infestés sont impropres à la vente comme produit frais et de petites chenilles peuvent subsister dans les grains destinés à la transformation. Lorsque deux générations se succèdent la même année, ce sont les chenilles de la deuxième génération qui causent le plus de dommages.

Cycle de vie: Il existe plusieurs souches de pyrale du maïs, qui produisent une ou deux générations par année et parfois même une troisième génération partielle. L'insecte hiverne sous forme de chenille parvenue à maturité dans les résidus de culture, et les papillons adultes commencent à émerger à la fin du printemps. Leur population atteint un pic au début de l'été (mi-juin). La pyrale du maïs pond sur la face inférieure des feuilles. Après l'éclosion, les chenilles passent par 5 stades larvaires et se nourrissent durant 20 à 30 jours avant d'atteindre la maturité. Si le temps est frais et pluvieux en juin et en juillet, l'infestation est réduite parce que la ponte des œufs est limitée et que la pluie débarrasse les plantes des petites chenilles.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: On peut réduire les populations de pyrales du maïs en évitant de cultiver d'autres plantes hôtes de cet insecte en rotation avec le maïs, comme la pomme de terre et le haricot, et en luttant contre les mauvaises herbes dans les champs. Le déchiquetage des débris végétaux après la récolte ainsi que le labour automnal suivi d'un hersage au printemps permettent d'éliminer une bonne partie des chenilles hivernantes. Des hybrides de maïs sucré résistants aux ravageurs ont été mis au point grâce à la biotechnologie. Des gènes de la bactérie Bacillus thuringiensis (Bt) ont été intégrés à certaines variétés de maïs sucré afin de leur conférer des propriétés insecticides. Il peut être utile de relâcher de petites guêpes du genre Trichogramma dans le champ, plusieurs fois au cours de la saison, car ces guêpes parasitent les œufs de pyrale du maïs et les empêchent d'éclore. D'autres moyens de lutte contre le pyrale du maïs sont énumérés au Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants: Des cultivars résistants sont disponibles.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre la pyrale du maïs dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la pyrale du maïs

1. Il faut homologuer de nouveaux produits offrant des modes d'action différents pour lutter contre la pyrale du maïs et pour assurer la gestion de la résistance.

## Ver de l'épi du maïs (Heliothis zea)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le ver de l'épi du mais consomme d'abord les soies du mais sucré, puis les grains du tiers supérieur de l'épi. Les soies sont parfois détruites avant que la pollinisation soit terminée. Des moisissures peuvent envahir les sites où les larves se nourrissent. Les dommages causés par le *H. zea* réduisent la qualité marchande des épis.

Cycle de vie : Le papillon nocturne arrive au Canada chaque printemps, porté par les vents depuis le sud des États-Unis et du Mexique. Il est difficile de prévoir les infestations, et l'enveloppe des épis complexifie la détection de l'insecte et la lutte contre celui-ci. L'arrivée des adultes est imprévisible et peut avoir lieu du début à la fin de l'été. Les femelles pondent leurs œufs isolément sur les soies fraîches et parfois sur les enveloppes des épis en croissance.

Chaque femelle pond jusqu'à 1 000 œufs, qui éclosent en deux à dix jours, selon la température. Les jeunes chenilles se nourrissent des soies et finissent par atteindre les grains. Les chenilles se nymphosent après s'être alimentées durant deux à quatre semaines, mais le mais sucré est souvent récolté avant la pupaison.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: On peut éviter les infestations au moyen d'un ensemencement hâtif de variétés à maturation hâtive. En récoltant avant la mi-août, on peut réduire les risques de dommages dus au ver de l'épi du maïs. Certains facteurs naturels limitent un peu la population (cannibalisme des larves, parasitisme des œufs et des larves et présence d'insectes et d'oiseaux prédateurs). En tant qu'outil d'aide à la décision, les pièges à phéromones peuvent être utilisés pour surveiller la population de cet insecte.

Cultivars résistants : Aucun n'a été relevé.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre le ver de l'épi du maïs dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs au ver de l'épi du maïs

- Le ver de l'épi du maïs est en train d'acquérir une résistance à un certain nombre d'insecticides. Le développement d'une résistance doit être surveillé de près. Il est très important que les producteurs respectent les rotations appropriées entre les pesticides pour ralentir l'acquisition d'une résistance et accroître la durabilité des moyens de lutte disponibles.
- 2. Il faut homologuer de nouveaux produits offrant des modes d'action différents, y compris des produits pouvant être utilisés en production biologique, pour lutter contre le ver de l'épi du maïs et assurer la gestion de la résistance.

### Légionnaire d'automne (Spodoptera frugiperda)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le légionnaire d'automne affecte les cultures tardives, provoquant leur défoliation en se nourrissant des feuilles. Les panicules peuvent aussi être endommagées. Les pertes de rendement gagnent en importance à mesure que l'alimentation larvaire progresse jusqu'au pédoncule des plantes plus matures.

Cycle de vie : Le légionnaire d'automne survit à l'hiver dans le sud des États-Unis et le nord du Mexique et il est transporté vers le nord par le vent pour atteindre le Canada au printemps. Les œufs sont déposés sur les feuilles ou sur les gaines des feuilles. Les chenilles sont présentes de la fin du printemps au début de l'été. En l'espace de 20 jours, elles se transforment en pupes juste sous la surface du sol. Il y a une seule génération par année, car cet insecte meurt avec la gelée automnale.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : En utilisant des cultivars à maturation hâtive et en surveillant les verticilles des feuilles en août et en septembre pour évaluer le stade de l'infestation et déterminer la méthode de lutte à utiliser, au besoin, on peut contribuer à limiter l'incidence de cet insecte.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre le légionnaire d'automne dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs au légionnaire d'automne

Aucun n'a été relevé.

#### Punaise marbrée (Halyomorpha halys)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: La punaise marbrée n'est pas encore considérée comme un organisme nuisible pour les cultures au Canada, mais elle cause des dommages considérables dans d'autres régions où elle s'est établie dans différentes cultures. Elle a une vaste gamme d'hôtes, notamment diverses espèces de fruits de vergers, de petits fruits, de raisins, de plantes ornementales et de graminées cultivées ainsi que la tomate, le poivron et le maïs sucré. Les adultes et les larves endommagent les plantes en s'en nourrissant. L'insecte injecte dans la plante une salive renfermant des enzymes digestives, puis il ingère les tissus végétaux ainsi liquéfiés. Chaque perforation endommage la plante. Dans le cas du maïs, l'alimentation de l'insecte peut entraîner le dessèchement et la décoloration des grains en développement, et les dommages causés peuvent constituer des points d'entrée pour les moisissures.

Cycle de vie : La punaise marbrée se propage de façon naturelle ainsi que comme « passager clandestin » dans les chargements et les véhicules. Elle a été interceptée dans de nombreuses provinces depuis un certain nombre d'années, et des populations établies ont été détectées dans plusieurs comtés de l'Ontario. Des populations établies ont également été détectées dans plusieurs centres urbains de l'Ontario où l'on considère la punaise marbrée comme un organisme « nuisible » à cause de sa fréquente pénétration dans les structures à l'automne à la recherche de sites d'hivernage. Dans les territoires où elle est établie en tant que ravageur des cultures, elle passe facilement d'une espèce de plante à l'autre durant la saison de culture. La punaise marbrée passe l'hiver à l'état adulte. Au printemps, les adultes se nourrissent pendant plusieurs semaines et s'accouplent, puis les femelles pondent sur des plantes hôtes. Les larves et les adultes se déplacent sur une grande variété de plantes hôtes et s'en nourrissent. L'insecte passe par cinq stades nymphaux avant de muer vers le stade adulte ailé. Les adultes vivent longtemps et les femelles peuvent pondre plusieurs centaines d'œufs sur une longue période, ce qui peut entraîner le chevauchement de générations. À l'automne, les adultes retournent dans leur site d'hivernage protégé.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Il est possible d'utiliser des phéromones d'agrégation ou de réaliser un dépistage pour surveiller la présence de la punaise marbrée. Même si aucun seuil n'a été établi, il suffit d'un petit nombre de larves et d'adultes pour causer des dommages considérables au cours d'une saison de culture. Les variétés à maturation tardive ainsi que les semis tardifs pourraient subir moins de dégâts, car l'insecte peut être davantage attiré par d'autres plantes plus tard durant la saison. Les espèces d'insectes qui parasitent les œufs de la punaise marbrée peuvent aider à réduire la population de cet insecte.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre la punaise marbrée dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs à la punaise marbrée

- 1. On craint que la punaise marbrée devienne un ravageur du maïs sucré. Il faut donc poursuivre les travaux afin de mettre au point des stratégies de lutte avant que l'insecte ne devienne problématique.
- 2. Il faut homologuer des insecticides à risque réduit pour la lutte contre la punaise marbrée afin que les producteurs aient des outils à leur disposition si ce ravageur devenait un problème.

# Chrysomèles des racines du maïs – Chrysomèle du Nord (*Diabrotia barberi*) et chrysomèle de l'Ouest (*Diabrotia virgifera*)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les deux espèces de chrysomèles des racines du maïs se nourrissent des soies et du pollen du maïs ainsi que du pollen d'autres plantes. Quand ces coléoptères sont nombreux, la pollinisation peut en souffrir au point que les épis ne produisent que des grains épars ou n'en produisent pas du tout. Il en découle des dommages économiques, en particulier chez les semis tardifs ou les cultivars à maturation tardive. En cas d'infestations graves, l'alimentation sur le feuillage se traduira par l'apparition de longues stries argentées sur l'épiderme secondaire. Les larves se nourrissent des racines, ce qui réduit la vigueur de la plante et la prédispose à la verse et à la courbure des tiges. Les sites d'alimentation de l'insecte peuvent devenir des points d'entrée pour les agents pathogènes responsables de la pourriture des tiges, de la fusariose de l'épi et de la pourriture des racines.

Cycle de vie : Les deux espèces de chrysomèles des racines du maïs hivernent sous forme d'œufs qui éclosent entre mai et juin. Les larves nouvellement écloses se nourrissent pendant trois à quatre semaines sur les petites racines de maïs, puis elles forment des galeries dans les grosses racines qu'elles finissent par quitter pour se pupifier dans le sol. Les adultes émergent au début de juillet et se rassemblent sur le maïs pour se nourrir des soies, des tissus foliaires, des panicules et de pollen. Ils s'accouplent et pondent leurs œufs dans le sol près des plantes de maïs vers la fin de l'été et au début de l'automne.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: La rotation du maïs avec des cultures non hôtes peut aider à réduire la population de chrysomèles. Les pratiques qui favorisent la croissance du maïs et l'utilisation d'hybrides de maïs à enracinement profond contribueront à réduire les dommages causés par l'organisme nuisible. Un ensemencement hâtif permet aux soies de se développer avant le pic de la période d'alimentation des chrysomèles. Quelques espèces de carabes et d'acariens que l'on trouve dans le sol se nourrissent des œufs, des larves et des pupes des chrysomèles, mais ces ennemis naturels ne réduisent généralement pas de manière efficace les populations de chrysomèles. D'autres moyens de lutte contre les chrysomèles des racines sont énumérés au Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Des cultivars résistants sont disponibles.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les chrysomèles des racines du maïs dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs aux chrysomèles des racines du maïs

- 1. Une nouvelle forme de chrysomèle des racines du maïs a été trouvée dans des champs de soja en Ontario et aux États-Unis. Il faudra suivre de près la présence et la répartition de cette nouvelle forme de chrysomèle trouvée dans les cultures de soja.
- 2. Il faut homologuer d'autres produits à risque réduit pour la lutte contre la chrysomèle des racines du maïs.

# Vers blancs - hanneton européen (*Rhizotrogus majalis*) et hanneton commun (*Phyllophaga* spp.)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Le maïs est le plus sensible aux attaques des vers blancs lorsqu'il est au stade de plantule. Les vers blancs se nourrissent des racines des espèces sensibles et peuvent causer un rabougrissement, un flétrissement et la mort des plantes.

Cycle de vie : Le hanneton européen a un cycle de vie de un an. Les adultes pondent dans le sol au milieu et à la fin de l'été. Après l'éclosion, la larve (ver) se nourrit des racines des plantes durant l'automne, hiverne, puis recommence à s'alimenter au printemps. La pupaison a lieu au début de l'été. Les hannetons communs ont un cycle de vie de trois ans. Les adultes pondent dans le sol à la fin du printemps. Après l'éclosion, la larve demeure dans le sol pour s'alimenter et passer l'hiver. La pupaison survient durant la troisième année, et les adultes apparaissent au printemps suivant. Les larves des hannetons communs sont présentes dans le sol tout au long de la saison de culture et sont communes dans les sols auparavant occupés par un pâturage, du gazon ou d'autres cultures vivaces.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Les champs peuvent être inspectés au printemps ou à l'automne, avant l'ensemencement. En ne cultivant pas le maïs dans des champs hébergeant des populations élevées de vers blancs, on peut aider à réduire les dégâts causés par ces ravageurs. Le travail du sol avant l'ensemencement expose les vers blancs à leurs prédateurs naturels. La rotation du maïs avec des cultures autres que des légumineuses ou du maïs peut aider à réduire la population de cet insecte.

Cultivars résistants: Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les vers blancs dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux liés aux vers blancs

Aucun n'a été relevé.

#### Nitidules (Nitidulidae)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les nitidules adultes sont attirés par les fruits trop mûrs et endommagés et s'en nourrissent. Dans le cas du maïs, ils consomment les grains endommagés par d'autres insectes, les oiseaux ou les ratons laveurs.

Cycle de vie : Les nitidules passent l'hiver à l'état adulte, cachés sous les résidus de culture ou dans d'autres endroits protégés. Les femelles pondent au printemps, dans des débris de culture où se développent les larves après l'éclosion. Les adultes apparaissent après la pupaison, du début au milieu de l'été. Ces insectes produisent une seule génération par année.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : L'élimination des résidus de culture au champ permet de réduire les sites d'hivernage et les sources de nourriture des larves et ainsi de réduire les populations de nitidules.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les nitidules dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs aux nitidules

Aucun n'a été relevé.

#### Limaces (diverses espèces)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: En s'alimentant, les limaces font des trous dans les feuilles et finissent par n'en laisser que les nervures. Ce sont les jeunes plantes qui subissent les plus graves dommages. Les limaces causent davantage de dommages les années où le printemps est frais et humide.

Cycle de vie : Les limaces hivernent sous forme d'adultes ou d'œufs. Les limaces immatures et les limaces adultes sont actives durant la nuit et se nourrissent de matière végétale. Elles sont très sensibles au dessèchement et sont le plus actives lorsque le temps est frais et humide.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale : L'élimination des résidus de culture qui offrent une protection aux limaces et le travail du sol qui expose les limaces à la déshydratation et aux prédateurs peuvent contribuer à réduire les populations de limaces.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada, présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les limaces dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs aux limaces

Aucun n'a été relevé.

#### Vers fil-de-fer (Agriotes spp. et Limonius spp.)

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les vers fil-de-fer creusent des galeries dans les semences, les racines et les tiges souterraines, ce qui réduit le taux de germination des graines et donne des plantes faibles et difformes qui souvent meurent ou ne sont pas productives. Les dommages sont répartis de façon aléatoire dans le champ.

Cycle de vie : Le ver fil-de-fer passe l'hiver dans le sol à l'état larvaire ou adulte. Au printemps, l'adulte pond à proximité de racines de graminées, qui sont également des hôtes de ce ravageur. Le stade larvaire dure de deux à cinq ans avant la pupaison dans le sol et l'émergence du stade adulte. Les larves se déplacent dans le sol pour se nourrir et migrent profondément dans le sol à l'automne avant de revenir pour se nourrir des racines du maïs et des plantes de maïs au printemps suivant.

#### Moyens de lutte

Lutte culturale: Les vers fil-de-fer sont attirés par les pâturages et les prairies. En évitant de semer le maïs dans un champ labouré pour la première fois l'année précédente, on peut réduire les dommages causés par le ver fil-de-fer aux cultures de maïs. Le travail du sol visant

à exposer les larves aux prédateurs peut aider à réduire les populations. Les populations de vers fil-de-fer peuvent être surveillées à l'aide de points d'appât à l'automne ou au début du printemps ou au moyen d'inspections au champ au printemps afin d'aider à la sélection de champs pour des cultures sensibles au ver fil-de-fer comme le mais sucré. D'autres moyens de lutte contre les vers fil-de-fer sont énumérés au *Tableau 8. Moyens de lutte adoptés contre les insectes nuisibles en production de mais sucré au Canada*.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires: Le Tableau 9. Insecticides et bioinsecticides homologués pour la lutte contre les insectes nuisibles en production de maïs sucré au Canada présente la liste des produits homologués pour la lutte contre les vers fil-de-fer dans la production de maïs sucré.

#### Enjeux relatifs au ver fil-de-fer

1. Le traitement des semences aux néonicotinoïdes est le principal moyen de lutte contre les vers fil-de-fer. On s'inquiète beaucoup de l'interdiction éventuelle des semences traitées aux néonicotinoïdes en raison de préoccupations relatives à leur toxicité pour des espèces non ciblées. Il faut mettre au point de nouveaux traitements pour semences faisant appel à des familles de produits chimiques qui ne sont pas nocifs pour les organismes bénéfiques et d'autres organismes non ciblés et qui peuvent être utilisés pour assurer la gestion de la résistance.

# Mauvaises herbes

# Principaux enjeux

- On craint que des mauvaises herbes n'acquièrent une résistance à certaines familles d'herbicides chimiques.
- Il faut homologuer de nouveaux herbicides appartenant à différentes familles de produits chimiques pour assurer la gestion de la résistance.

Tableau 10. Présence des mauvaises herbes dans les cultures de ma<br/>ïs sucré au Canada $^{1,2}$ 

| Mauvaise herbe                                  | Colombie-<br>Britannique | Alberta | Ontario | Québec |
|---|--------------------------|---------|---------|--------|
| Mauvaises herbes à feuilles larges<br>annuelles |                          |         |         |        |
| Lampourde glouteron                             |                          |         |         |        |
| Petite herbe à poux                             |                          |         |         |        |
| Morelle noire de l'est                          |                          |         |         |        |
| Renouée persicaire                              |                          |         |         |        |
| Chénopode blanc                                 |                          |         |         |        |
| Pourpier potager                                |                          |         |         |        |
| Amarante à racine rouge                         |                          |         |         |        |
| Renouée liseron                                 |                          |         |         |        |
| Moutardes (diverses espèces)                    |                          |         |         |        |
| Spargoute des champs                            |                          |         |         |        |
| Graminées annuelles                             |                          |         |         |        |
| Échinochloa pied-de-coq                         |                          |         |         |        |
| Digitaire                                       |                          |         |         |        |
| Digitaire astringente                           |                          |         |         |        |
| Digitaire sanguine                              |                          |         |         |        |
| Panic d'automne géniculé                        |                          |         |         |        |
| Sétaire   |                          |         |         |        |
| Panic millet                                    |                          |         |         | _      |
| Folle avoine                                    |                          |         |         |        |
| Panic capillaire                                |                          |         |         |        |
| Panic millet                                    |                          |         |         |        |

Tableau 10. Présence des mauvaises herbes dans les cultures de maïs sucré au Canada<sup>1,2</sup> (suite)

| Mauvaise herbe           | Colombie-<br>Britannique | Alberta | Ontario | Québec |
|--------------------------|--------------------------|---------|---------|--------|
| Mauvaises herbes vivaces |                          |         |         |        |
| Chiendent                |                          |         |         |        |
| Chardon des champs       |                          |         |         |        |
| Pissenlit                |                          |         |         |        |
| Liseron des champs       |                          |         |         |        |
| Prèle des champs         |                          |         |         |        |
| Céraiste vulgaire        |                          |         |         |        |
| Laiteron des champs      |                          |         |         |        |
| Vesce jargeau            |                          |         |         |        |
| Souchet comestible       |                          |         |         |        |

#### Présence annuelle généralisée avec forte pression du parasite.

Présence annuelle généralisée avec pression modérée du parasite OU présence annuelle localisée avec forte pression OU présence sporadique généralisée avec forte pression.

Présence annuelle généralisée avec faible pression du parasite OU présence s poradique généralisée avec pression modérée OU présence s poradique localisée avec forte pression.

Présence annuelle localisée avec pression faible à modérée du parasite OU présence sporadique généralisée avec faible pression OU présence sporadique localisée avec pression faible à modérée OU le parasite n'est pas préoccupant.

Le parasite est présent et préoccupant, cependant on connaît peu sur sa distribution, sa fréquence et son importance.

#### Parasite non présent.

Aucune donnée obtenue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Consulter l'Annexe 1 pour plus d'information sur le code de couleurs utilisé pour décrire l'occurrence des organismes nuisibles.

 ${\bf Tableau\ 11.\ Moyens\ de\ lutte\ adopt\'es\ contre\ les\ mauvaises\ herbes\ en\ production\ de\ ma\"is\ sucr\'e\ au\ Canada^1}$ 

|              | Pratique / Organisme nuisible   | Mauvaises<br>herbes à<br>feuilles larges<br>annuelles | Graminées<br>annuelles | Mauvaises<br>herbes à<br>feuilles larges<br>vivaces | Graminées<br>vivaces |
|--------------|---|---|------------------------|---|----------------------|
| ie           | Déplacement de la date d'ensemencement ou de récolte  |   |                        |   |                      |
| lax          | Rotation des cultures   |   |                        |   |                      |
| hy           | Sélection de l'emplacement de la culture  |   |                        |   |                      |
| Prophylaxie  | Optimisation de la fertilisation  |   |                        |   |                      |
|              | Emploi de semences pures  |   |                        |   |                      |
|              | Désinfection de l'équipement  |   |                        |   |                      |
|              | Fauchage/ paillage/ pyrodésherbage  |   |                        |   |                      |
| Prévention   | Modification de la densité végétale (espacement des rangs ou des lignes de cultures; taux de semis)   |   |                        |   |                      |
|              | Profondeur d'ensemencement ou de plantation   |   |                        |   |                      |
| rév          | Gestion de l'eau ou de l'irrigation   |   |                        |   |                      |
|              | Lutte contre les mauvaises herbes dans les terres non en culture  |   |                        |   |                      |
|              | Lutte contre les mauvaises herbes dans les années sans récolte  |   |                        |   |                      |
|              | Travail du sol/ sarclage  |   |                        |   |                      |
|              | Surveillance et inspection des champs   |   |                        |   |                      |
| e            | Cartographie des mauvaises herbes dans le champ; registres de mauvaises herbes résistantes  |   |                        |   |                      |
| lan          | Analyse du sol  |   |                        |   |                      |
| Surveillance | Utilisation de dispositifs électroniques portatifs dans les champs<br>pour accéder aux données sur l'identification des insectes et sur la<br>lutte dirigée |   |                        |   |                      |
|              | Utilisation d'une technologie agricole de précision (GPS, SIG) pour recueillir des données et créer une carte des mauvaises herbes                          |   |                        |   |                      |

 $Table au \ 11. \ Moyens \ de \ lutte \ adopt\'es \ contre \ les \ mauvaises \ herbes \ en \ production \ de \ ma\"is \ sucr\'e \ au \ Canada^1 \ (suite)$ 

|                          | Pratique / Organisme nuisible   | Mauvaises<br>herbes à<br>feuilles larges<br>annuelles | Graminées<br>annuelles | Mauvaises<br>herbes à<br>feuilles larges<br>vivaces | Graminées<br>vivaces |  |  |
|--------------------------|---|---|------------------------|---|----------------------|--|--|
| on                       | Seuil d'intervention économique   |   |                        |   |                      |  |  |
| cisi                     | Météo/ prévisions basées sur la météo/ modèle de prédiction                           |   |                        |   |                      |  |  |
| ı dé                     | Recommandation d'un conseiller agricole   |   |                        |   |                      |  |  |
| à la                     | Première apparition du ravageur ou de son cycle de croissance                         |   |                        |   |                      |  |  |
| Aides à la décision      | Apparition de dommages sur la culture   |   |                        |   |                      |  |  |
| Aic                      | Stade phénologique de la culture  |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | Rotation des pesticides pour déjouer l'acquisition de résistances                     |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | Amendements du sol  |   |                        |   |                      |  |  |
| _                        | Biopesticides   |   |                        |   |                      |  |  |
| tior                     | Lâcher d'arthropodes comme agents de lutte biologique                                 |   |                        |   |                      |  |  |
| ven                      | Aménagement de l'habitat et de l'environnement  |   |                        |   |                      |  |  |
| Intervention             | Couvert végétal/ barrières physiques  |   |                        |   |                      |  |  |
| In                       | Désherbage mécanique  |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | Utilisations ciblées de pesticides (pulvérisation en bandes,                          |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | pulvérisations du périmètre, pulvérisateurs à débit variable, GPS, etc.)              |   |                        |   |                      |  |  |
| nes                      | Application en bandes d'herbicides  |   |                        |   |                      |  |  |
| Pratiques<br>spécifiques | Utilisation de cultures de couverture   |   |                        |   |                      |  |  |
| 92                       | Utilisation de cultures d'engrais vert d'automne                                      |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | pratique est utilisée par des producteurs pour lutter contre ce ra                    |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | Cette pratique n'est pas utilisée par les producteurs pour lutter contre ce ravageur. |   |                        |   |                      |  |  |
|                          | oratique ne s'applique pas ou n'est pas pertinente à ce ravageur                      |   |                        |   |                      |  |  |
| Les inf                  | Les informations concernant la pratique de lutte contre ce ravageur sont inconnues.   |   |                        |   |                      |  |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Les intervenants dans les provinces productrices du maïs sucré (Ontario et Québec).

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>               | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|---|--|-----------------------------------|--|--|
| 2,4-D  | acide<br>phénoxycarboxylique              | auxine synthétique   | 4                                 | RES                                    | mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces                                  |
| atrazine   | triazine                                  | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site A   | 5                                 | Н                                      | mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine   |
| atrazine + bentazone<br>(ne pas utiliser dans la<br>province de la<br>Colombie-Britannique)                    | triazine +<br>benzothiadiazinone          | inhibition de la<br>photosynthèse dans le<br>photosystème II site A +<br>inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site B                        | 5+6                               | H + H                                  | mauvaises herbes à feuilles larges, souchet comestible                                   |
| atrazine + mésotrione<br>+ S-métolachlor et R<br>énantiomère +<br>bicyclopyrone (l'est du<br>Canada seulement) | triazine + tricétone +<br>chloroacétamide | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site A +<br>inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase + inhibition<br>de la mitose | 5 + 27 +<br>15 + 27               | H + H + RE<br>+ H                      | mauvaises herbes annuelles   |
| atrazine + S-<br>métolachlor et R<br>énantiomère   | triazine +<br>chloroacétamide             | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site A +<br>inhibition de la mitose  | 5 + 15                            | H + RE                                 | souchet comestible, graminées annuelles,<br>mauvaises herbes à feuilles larges annuelles |

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>            | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup>  | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--|--|--|-----------------------------------|---|--|
| atrazine + diméthénamide-P (ne pas utiliser dans la province de la Colombie-Britannique) | triazine +<br>chloroacétamide          | 1 1 1 H+H 5  |                                   | graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges annuelles   |  |
| bentazone<br>(bendioxide)  | benzothiadiazinone                     | photosynthèse au 6 H souchet comestible, gaillet                                       |                                   | plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges,<br>souchet comestible, gaillet gratteron, de bec-de-<br>grue, canola spontané |  |
| bicyclopyrone  | tricétone                              | inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase (4-HPPD)                 | 27                                | Н   | petite herbe à poux, de l'amarante à racine rouge, du chénopode blanc, de l'abutilon, de la morelle noire de l'Est et des biotypes de ces mauvaises herbes résistant aux triazines et aux herbicides du groupe 2; millet commun (répression au début de la saison)   |
| bromoxynil   | nitrile                                | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site B                         | 6                                 | RES   | renouée scabre, renouée persicaire, kochia à balais, abutilon, amarante, petite herbe à poux résistant à la triazine, soude roulante, tabouret des champs, renouée à feuille de patience, bardanette épineuse, saponnaire des vaches, petite herbe à poux, lampourde, moutarde sauvage, morelle d'Amerique, renouée liseron, chénopode blanc, séneçon vulgaire, sarrasin, sarrasin de Tarterie |
| bromoxynil + MCPA  | nitrile + acide<br>phénoxycarboxylique | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site B +<br>auxine synthétique | 6+4                               | RES + H   | beaucoup de mauvaises herbes à feuilles larges<br>annuelles, chardon des champs, laiteron des<br>champs  |

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>i</sup>      | Classification <sup>2</sup>          | Mode d'action <sup>2</sup>  | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |
|------------------------------------|--------------------------------------|---|-----------------------------------|--|---|
| carfentrazone-éthyl                | triazolinone                         | inhibition de la<br>protoporphyrinogène<br>oxydase (Protox, PPO)                              | 14                                | Н                                      | mauvaises herbes à feuilles larges  |
| diméthénamide-P                    | chloroacétamide                      | inhibition de la mitose   | 15                                | Н                                      | sétaires (verte, glauque, géante), digitaire<br>(astringente, sanguine), panic capillaire,<br>échinochloa pied-de-coq, panic d'automne,<br>amarante à racine rouge, morelle noire de l'Est,<br>souchet comestible   |
| diméthénamide-p +<br>salflufenacil | chloroacétamide +<br>pyrimidinedione | inhibition de la mitose +<br>inhibition de la<br>protoporphyrinogène<br>oxydase (Protox, PPO) | 15 + 14                           | H + H                                  | échinochloa pied-de-coq, petite herbe à poux, digitaire (astringente, sanguine), morelle noire de l'Est, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), chénopode blanc, amarante à racine rouge, souchet comestible, panic capillaire avancé, abutilon, renouée liseron, moutarde des champs |
| diquat (sol rassis)<br>(check)     | bipyridylium                         | diversion d'électrons au photosystème-I   | 22                                | Н                                      | mauvaises herbes annuelles, graminées vivaces (répression)  |
| glyphosate                         | glycine                              | inhibition de 5-<br>enolypyruvyl-shikimate-<br>3-phosphate synthase<br>(EPSPS)                | 9                                 | Н                                      | la plupart des plantes herbacées  |

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>  | Classification <sup>2</sup>               | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup>                                     | Organisme nuisible <sup>1</sup>   |
|--|---|--|-----------------------------------|--|---|
| halosulfuron   | sulfonylurée                              | inhibition de l'acétolactate<br>synthase (ALS) ou<br>acétohydroxyacide<br>synthase (AHAS)  | 2                                 | Н  | souchet, mauvaises herbes à feuilles larges   |
| linuron  | urée                                      | inhibition de la photosynthèse au 7 RES* la plup photosystème II site A                    |                                   | la plupart des graminées annuelles; mauvasises<br>herbes à feuilles larges |   |
| MCPA (présent sous<br>forme de sels d'amine:<br>diéthanolamine,<br>diméthylamine ou<br>d'amines mélangées;<br>sels de potassium ou<br>sodium; d'acide ou<br>d'ester) | acide<br>phénoxycarboxylique              | auxine synthétique   | 4                                 | Н  | la pluspart des mauvaises herbes à feuilles<br>larges   |
| mésotrione   | tricétone                                 | inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase (4-HPPD)                     | 27                                | Н  | chénopode blanc, moutarde des champs,<br>amarante à racine rouge, petite herbe à poux<br>(répression), abutilon |
| mésotrione + S-<br>métolachlor et R<br>énantiomère (l'est du<br>Canada seulement)  | triazine + tricétone +<br>chloroacétamide | inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase + inhibition<br>de la mitose | 27 + 15                           | H + RE   | graminées et mauvaises herbes à feuilles larges<br>annuelles  |

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>        | Classification <sup>2</sup> | Mode d'action <sup>2</sup>  | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>  |
|--------------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------------|--|--|
| nicosulfuron                         | sulfonylurée                | inhibition de l'acétolactate<br>synthase (ALS) ou<br>acétohydroxyacide<br>synthase (AHAS) | 2                                 | Н                                      | pied-de-coq, panic d'automne, sétaire (verte, glauque), panic capillaire, chiendent  |
| paraquat                             | bipyridylium                | diversion d'électrons au photosystème-I   | 22                                | Н                                      | graminées et mauvaises herbes à feuilles larges  |
| pyraflufen-éthyl                     | phénylpyrazole              | inhibition de la<br>protoporphyrinogène<br>oxydase (Protox, PPO)                          | 14                                | Н                                      | mauvaises herbes à feuilles larges   |
| salflufenacil                        | pyrimidindione              | inhibition de la<br>protoporphyrinogène<br>oxydase (Protox, PPO)                          | 14                                | Н                                      | mauvaises herbes à feuilles larges   |
| simazine et triazines<br>apparentées | triazine                    | inhibition de la<br>photosynthèse au<br>photosystème II site A                            | 5                                 | Н                                      | feuilles larges, graminées annuelles, la plupart<br>des mauvaises herbes vivaces nouvellement<br>levées à partir de semences |
| métolachlore et R<br>énaniomère      | chloroacétamide             | inhibition de la mitose   | 15                                | RE                                     | graminées et mauvaises herbes à feuilles larges<br>annuelles   |

Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada (suite)

| Ingrédient actif <sup>1</sup>                             | Classification <sup>2</sup> | Mode d'action <sup>2</sup>   | Groupe de résistance <sup>2</sup> | Statut de<br>réévaluation <sup>3</sup> | Organisme nuisible <sup>1</sup>                                      |
|---|-----------------------------|--|-----------------------------------|--|--|
| tembotrione (l'est du<br>Canada et Manitoba<br>seulement) | tricétone                   | inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase (4-HPPD) | 27                                | Н                                      | mauvaises herbes à feuilles larges annuelles,<br>graminées annuelles |
| topramezone   | tricétone                   | inhibition de la 4-<br>hydroxyphényl-pyruvate-<br>dioxygénase (4-HPPD) | 27                                | Н                                      | graminées et mauvaises herbes à feuilles larges<br>annuelles         |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Source: Base de données sur les étiquettes de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (<a href="http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php">http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/registrant-titulaire/tools-outils/label-etiq-fra.php</a>). La liste comprend tous les ingrédients actifs qui étaient homo logués au 3 août 2017. L'étiquette indique le mode d'emploi autorisé du pesticide et doit être consultée pour savoir comment appliquer le produit. Les préparations commerciales qui renferment cette matière active peu vent ne pas toutes être homo loguées pour cette culture. Il ne faut pas se fier aux renseignements du présent tableau pour prendre des décisions concernant l'application des pesticides ou leur utilisation.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Source: Weed Science Society of America (WSSA). Herbicide Mechanism of Action (MOA) Classification list (dernière modification 16 août 2017) (<a href="http://wssa.net">http://wssa.net</a>) (site consultéle 13 septembre 2017).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> État de réévaluation de l'ARLA: H-homologation complète, RE (cases jaunes)-réévaluation en cours, RES (cases jaunes)-examen spécial en cours, RES\* (cases jaunes)-réévaluation de l'ARLA REV2017-18, Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2017 à 2022, RU (cases rouges)-révocation de l'utilisation par le titulaire de l'homologation, AG(cases rouges) - abandon graduel de l'utilisation dû à la réévaluation par l'ARLA.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source: Insecticide Resistance Action Committee. *IRAC MoA Classification Scheme (Version 8.3; juillet 2017)* (www.irac-online.org) (site consulté le 13 septembre 2017).

#### Mauvaises herbes en général

#### Renseignements sur l'organisme nuisible

Dommages: Les mauvaises herbes sont en concurrence avec les cultures pour la lumière, l'eau et les nutriments. Si on ne lutte pas contre elles, elles peuvent réduire la croissance et le rendement du maïs sucré, selon la densité des populations de mauvaises herbes et le moment de l'émergence des mauvaises herbes par rapport à l'émergence de la culture. Chez le maïs sucré, le stade critique de lutte contre les mauvaises herbes est le début de la saison de culture. Les graminées annuelles posent des problèmes notables pour la production du maïs sucré en raison de leur croissance rapide. Une fois établies, les graminées adventices tolèrent très bien les conditions extrêmes d'humidité et de température.

#### Cvcle de vie :

Mauvaises herbes annuelles : Les mauvaises herbes annuelles complètent leur cycle biologique (germination, croissance végétative, floraison, grenaison) en une seule année et produisent des graines à profusion. Certaines graines de mauvaises herbes demeurent viables dans le sol de nombreuses années, germant lorsque les conditions sont favorables. Ces mauvaises herbes peuvent être très difficiles à éliminer des champs infestés et, en raison de leur prolificité, doivent faire l'objet de mesures de gestion avant la grenaison.

Mauvaises herbes vivaces : Les mauvaises herbes vivaces vivent de nombreuses années. Elles se propagent par leurs graines, par l'expansion de divers types de systèmes racinaires et par d'autres moyens de multiplication végétative. Les graminées adventices vivaces ont généralement un système expansif de racines traçantes produisant fréquemment de nouvelles tiges qui formeront de nouvelles plantes. La plupart des graines de graminées adventices vivaces germent dans l'année qui suit, mais certaines peuvent demeurer viables dans le sol pendant vingt ans ou plus.

#### Moyens de lutte

#### Lutte culturale :

Mauvaises herbes annuelles: Les mesures de lutte visant les mauvaises herbes difficiles à éliminer peuvent être mises en œuvre avant l'ensemencement. Les cultures de couverture, comme les céréales d'hiver, peuvent inhiber la croissance des mauvaises herbes après la récolte et réduire l'érosion au cours de l'hiver. La rotation entre la culture de plantes à feuilles larges et la culture de graminées permet de combattre les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de graminées et les graminées adventices dans les cultures de plantes à feuilles larges par l'emploi d'herbicides sélectifs. Il est important de connaître l'historique des mauvaises herbes du champ avant l'ensemencement afin d'éviter d'ensemencer dans des champs fortement infestés. L'utilisation de semence certifiée et propre limite l'introduction de graines de nouvelles mauvaises herbes. Le nettoyage d'une machine qui a été utilisée dans un champ avant de l'utiliser dans un autre champ peut prévenir le transport de graines de mauvaises herbes. L'utilisation de techniques de récolte limitant les pertes de semences l'année précédant la culture permet de réduire les populations de plantes spontanées. Le travail automnal du sol, avant le gel, peut réduire le nombre de graines de mauvaises herbes annuelles, mais cette pratique peut laisser le sol exposé à l'érosion. Pour certaines mauvaises

herbes à feuilles larges annuelles, la tonte des bords de champ peut réduire la grenaison des mauvaises herbes et limiter leur propagation dans le champ. Les graminées adventices annuelles peuvent être très difficiles à éliminer une fois qu'elles sont établies. Il faut donc s'en débarrasser avant qu'elles ne produisent des graines, car elles en produisent beaucoup. Pour éclairer la prise de décisions concernant des traitements à utiliser en postlevée, la surveillance des mauvaises herbes annuelles devrait se faire au cours des deux ou trois semaines qui suivent la levée des mauvaises herbes. Pour être efficace, un programme de lutte doit faire appel à toutes les stratégies disponibles : prévention, lutte culturale, lutte mécanique et lutte chimique.

Mauvaises herbes vivaces : La lutte contre les mauvaises herbes vivaces est difficile chez le maïs sucré, surtout après l'ensemencement. La surveillance du champ l'année précédente la saison de plantation est importante pour le développement de stratégies de lutte. La rotation des cultures peut perturber le cycle de vie des mauvaises herbes vivaces, en rendant possible l'utilisation d'une variété d'options de lutte et de pratiques culturales pouvant nuire à la croissance normale des mauvaises herbes. Le travail réduit du sol peut réduire la propagation de certaines mauvaises herbes comme le chiendent, car le travail du sol sectionne les rhizomes de chiendent, ce qui favorise la production de nouvelles tiges. La surveillance des bords de champ non cultivés et de chemins ainsi que le fauchage des mauvaises herbes avant leur floraison peut aider à réduire la propagation des mauvaises herbes dans les champs. Pour venir à bout d'un champ complètement infesté, il faut combiner divers moyens de lutte, les utiliser sur plusieurs années et bien fertiliser les cultures pour améliorer leur compétitivité face aux mauvaises herbes. La tenue rigoureuse d'un registre sur les traitements herbicides appliqués est essentielle à la prise de décisions quant aux groupes d'herbicides à utiliser. Elle permet de gérer les risques d'apparition d'une résistance aux produits et d'éviter les dommages causés par les herbicides résiduels dans les nouvelles cultures. Le nettoyage d'une machine qui a été utilisée dans un champ avant de l'utiliser dans un autre champ permet de prévenir le transport de graines de mauvaises herbes et peut réduire leur dispersion. D'autres moyens de lutte contre les mauvaises herbes sont énumérés au Tableau 11. Moyens de lutte adoptés contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada.

Cultivars résistants : Aucun n'est disponible.

Produits antiparasitaires : Consulter le Tableau 12. Herbicides et bioherbicides homologués pour la lutte contre les mauvaises herbes en production de maïs sucré au Canada.

#### Enjeux relatifs aux mauvaises herbes

Mauvaises herbes annuelles

1. On craint l'apparition de mauvaises herbes annuelles résistantes aux herbicides et la perte d'efficacité des herbicides disponibles. Les chénopodes blancs résistants à la triazine sont devenus un problème d'un bout à l'autre du pays. Une résistance aux herbicides du groupe 2 a été observée chez la morelle noire de l'Est et la petite herbe à poux.

#### Mauvaises herbes vivaces

- 1. On s'inquiète du développement de la résistance des mauvaises herbes vivaces à certaines familles d'herbicides chimiques.
- 2. Les herbicides disponibles n'assurent qu'une maîtrise limitée des mauvaises herbes vivaces dans le maïs sucré. Il faut mettre au point une meilleure stratégie de lutte contre les mauvaises herbes vivaces, y compris des approches culturales et l'homologation de nouveaux herbicides.

## Vertébrés nuisibles

Les cerfs, les oiseaux et les ratons laveurs peuvent nuire à la production de maïs sucré. La gravité des dommages est fonction de l'emplacement du champ et des populations locales d'animaux sauvages.

Les ratons laveurs peuvent causer des dommages importants aux cultures de maïs tout au long de la saison de culture. L'installation d'une clôture électrique, constituée de deux fils électrifiés placés à des hauteurs de 5 et de 12 cm, est habituellement efficace contre les ratons laveurs, si on ne laisse pas les mauvaises herbes l'envahir.

Un fil électrifié installé à une hauteur de 75 cm peut décourager les cerfs.

Le carouge à épaulettes et la corneille sont les oiseaux qui causent le plus de dommages. On peut utiliser des sonnailles pour faire fuir ces oiseaux. Pour réduire les dommages causés par les l, il faut éviter de semer le mais près de zones de nidification connues des oiseaux, comme les terres humides.

#### Ressources

# Ressources en lutte intégrée et en gestion intégrée des cultures pour la production du maïs sucré au Canada

Agri-Réseau http://www.agrireseau.qc.ca

Colombie-Britannique. Ministère de l'Agriculture. Vegetable Production Guide 2012: Beneficial Management Practices for Commercial growers in British Columbia (updated) <a href="http://productionguide.agrifoodbc.ca/guides/17">http://productionguide.agrifoodbc.ca/guides/17</a>

Santé Canada, Pesticides et lutte antiparasitaire <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire.html">https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire.html</a>

Boivin, Guy, et coll., dir. 1994. *Maladies et ravageurs des cultures légumières au Canada*. La Société canadienne de phytopathologie et la Société d'entomologie du Canada. Canada. 590 p. http://phytopath.ca/publication/books/

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. LIcultures Ontario <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/index.html">http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/index.html</a>

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. 2004. *Publication 12F, Manuel sur la culture du maïs sucré*. <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub12/p12order.htm">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub12/p12order.htm</a>

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. 2017. *Publication 75F*, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2016-2017*. <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub75/pub75toc.htm">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub75/pub75toc.htm</a>

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. *MAAARO – Légumes : maïs sucré* <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/sweet\_corn.html">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/sweet\_corn.html</a>

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. *Recommandations pour les cultures légumières* (2009-2010) *Publication 363F; Publication 363SF, Supplément - Recommandations pour les cultures légumières 2010-2011.* <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs/vegpubs.htm">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs/vegpubs.htm</a>

Ontario. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. *Guide de protection des cultures légumières (2014-2015) Publication 838F* <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs.htm">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs.htm</a>

Sage Pesticides http://www.sagepesticides.qc.ca/

# Spécialistes provinciaux et coordonnateurs provinciaux du Programme des pesticides à usage limité

| Province                 | Ministère   | Spécialiste des cultures                              | Coordonnateur du<br>Programme des pesticides à<br>usage limité      |
|--------------------------|---|---|---|
| Colombie-<br>Britannique | Ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie- Britannique https://www2.gov.bc.ca/ gov/content/governments /organizational- structure/ministries- organizations/ministries/ agriculture - | Susan Smith susan.l.smith@gov.bc.ca                   | Caroline Bédard caroline.bédard@gov.bc.ca                           |
| Alberta                  | Ministère de<br>l'Agriculture et des<br>Forêts de l'Alberta<br>www.agric.gov.ab.ca/   | Patricia McAllistair<br>tricia.mcallister@gov.ab.ca   | Gayah Sieusahai<br>gayah.sieusahai@gov.ab.ca                        |
| Albeita                  | -   | -   | Ron Pidskalny<br>Prairie Minor Use Consortium<br>pidskaln@gmail.com |
| Ontario                  | Ministère de<br>l'Agriculture, de<br>l'Alimentation et des<br>Affaires rurales de<br>l'Ontario<br>www.omafra.gov.on.ca  | Elaine Roddy<br>elaine.roddy@ontario.ca               | Jim Chaput<br>jim.chaput@ontario.ca                                 |
| Québec                   | Ministère de<br>l'Agriculture, des<br>Pêcheries et de<br>l'Alimentation du<br>Québec<br>www.mapaq.gouv.qc.ca  | Brigitte Duval<br>brigitte.duval@mapaq.gouv.q<br>c.ca | Luc Urbain<br>luc.urbain@mapaq.gouv.qc.ca                           |

## Organismes nationaux et provinciaux de producteurs maraîchers

British Columbia Potato and Vegetable Growers Association <a href="http://bcfresh.ca/associations/">http://bcfresh.ca/associations/</a> (en anglais seulement)

Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association <a href="http://www.ofvga.org">http://www.ofvga.org</a> (en anglais seulement)

#### Échelle nationale

Conseil canadien de l'horticulture https://www.hortcouncil.ca/fr/

#### Annexe 1

# Définition des termes et du code de couleurs utilisés dans les tableaux sur la présence de ravageurs dans les profils de culture

Les tableaux 4, 7 et 10 des profils de culture fournissent de l'information sur l'occurrence respective des maladies, des insectes et acariens et des mauvaises herbes par province. Le code des couleurs utilisées dans les cellules des tableaux repose sur trois informations, soit la distribution, la fréquence et la pression exercée par l'organisme nuisible dans chaque province, comme indiqué dans le tableau suivant.

| Présence | Renseignements relatifs à l'occurrence de l'organisme nuisible |   |   |  |         |
|----------|--|---|---|--|---------|
|          |  | Fréquence   | Distribution  | Pression exercée   | couleur |
|          |  | Annuelle: L'organisme nuisible est présent deux ou trois ans sur trois dans une région donnée de la province. | Étendue: La population de l'organisme nuisible est généralement établie dans les régions productrices de la province. Dans une année donnée, des foyers d'infestation peuvent survenir dans n'importe | Plevée: Si L'organisme nuisible est présent, la possibilité de propagation et de perte de culture est élevée et des mesures de contrôle doivent être mises en œuvre, même s'il s'agit de petites populations.            | Rouge   |
|          |  |   |   | Modérée: Si l'organisme nuisible est<br>présent, la possibilité de propagation et<br>de perte de culture est modérée; la<br>situation doit être surveillée et des<br>mesures de contrôle peuvent être mises<br>en œuvre. | Orangé  |
| Présent  | Données<br>dienonibles   |   | quelle région.  | Faible: Si l'organisme nuisible est le ravageur est présent, il cause des dommages négligeables aux cultures et les mesures de contrôle ne s'avèrent pas nécessaires.  | Jaune   |
|          | disponibles  |   | Localisée: L'organisme<br>nuisible est établi et les<br>populations sont localisées et se<br>trouvent uniquement dans des<br>zones dispersées ou limitées de<br>la province.                          | Élevée - voir ci-dessus  | Orangé  |
|          |  |   |   | Modérée - voir ci-dessus   | Blanc   |
|          |  |   |   | Faible - voir ci-dessus  | Blanc   |
|          |  | Sporadique: L'organisme nuisible est présentune année sur trois dans une région donnée de la                  | <b>Étendue</b> : voir ci-dessus   | Élevée - voir ci-dessus  | Orangé  |
|          |  |   |   | Modérée - voir ci-dessus   | Jaune   |
|          |  |   |   | Faible - voir ci-dessus  | Blanc   |
|          |  |   | Localisée : voir ci-dessus  | Élevée - voir ci-dessus  | Jaune   |
|          |  |   |   | Modérée - voir ci-dessus   | Blanc   |
|          | province.  |   | Faible - voir ci-dessus   | Blanc  |         |

## Annexe 1 (suite)

# Définition des termes et du code de couleurs utilisés dans les tableaux sur la présence de ravageurs dans les profils de culture

| Présence                    |   | Renseignements sur la présence   |       |  |
|-----------------------------|---|--|-------|--|
| Présent                     | Données <b>non</b><br>disponibles   | <b>Situation NON préoccupante :</b> L'organisme nuisible est présent dans les zones de croissance des cultures commerciales de la province, mais ne cause pas de dommage important. On en sait peu sur sa distribution et sa fréquence dans cette province, toutefois, la situation n'est pas préoccupante.        | Blanc |  |
| Present                     |   | Situation PREOCCUPANTE: L'organisme nuisible est présent dans les zones de croissance des cultures commerciales de la province. On en sait peu sur la repartition de sa population et la fréquence des éclosions dans cette province. La situation est préoccupante en rais on des dommages économiques possibles. | Bleu  |  |
| Non<br>présent              | L'organisme nuisible n'est pas présent dans les zones de croissance des cultures commerciales, au meilleur de nos connaissances.    |  | Noir  |  |
| Données<br>non<br>déclarées | On ne trouve pas d'information sur l'organisme nuisible dans cette province. Aucune donnée n'a été déclarée concernant ce ravageur. |  | Gris  |  |

## Bibliographie

Agriculture et Agroalimentaire Canada. Direction générale de recherche. 2001. *Maladies courantes du maïs au Canada*. 67p. <a href="http://publications.gc.ca/site/fra/9.648306/publication.html">http://publications.gc.ca/site/fra/9.648306/publication.html</a>

Agriculture et Agroalimentaire Canada. Division de l'horticulture et des enjeux pan sectoriels, Section des analyses et des renseignements sur les marches. *Aperçu statistique de l'industrie des légumes du Canada - 2015*. http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/pdf/VegRep\_2015-fra.pdf

Bailey, K.L. et coll., dir. 2004. *Maladies des grandes cultures au Canada*. Société canadienne de phytopathologie. Canada. 318 p. <a href="http://phytopath.ca/publication/books/">http://phytopath.ca/publication/books/</a>

Boivin, Guy, et coll., dir. 1994. *Maladies et ravageurs des cultures légumières au Canada*. Société canadienne de phytopathologie et Société d'entomologie du Canada. Canada. 590 p. <a href="http://phytopath.ca/publication/books/">http://phytopath.ca/publication/books/</a>

Colombie-Britannique. Ministère de l'Agriculture. *Vegetable Production Guide 2012:* Crop Recommendations. <a href="http://productionguide.agrifoodbc.ca/guides/17">http://productionguide.agrifoodbc.ca/guides/17</a>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. *Guide agronomique des grandes cultures – publication 811F.*<a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/p811toc.html">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub811/p811toc.html</a> (Consulté le 18 avril 2017)

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. LIcultures Ontario. <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/index.html">http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/index.html</a>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. *MAAARO – Légumes : maïs sucré* <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/sweet\_corn.html">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/sweet\_corn.html</a>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Mise à jour sure la punaise marbrée <a href="http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/insects/bmsb-update.htm">http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/insects/bmsb-update.htm</a> (Consulté le 5 décembre 2017)

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. 2004. *Publication 12F, Culture du maïs sucré*. http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub12/p12order.htm Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. 2016. *Publication 75F*, *Guide de lutte contre les mauvaises herbes 2016-2017*. http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub75/pub75toc.htm

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. 2014. *Publication 838F, Guide de protection des cultures légumières 2014-2015.* http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/pub838/p838order.htm

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Recommandations pour les cultures légumières 2010-2011, Publication 363F; Publication 363SF, Supplément - Recommandations pour les cultures légumières 2010-2011. http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs.htm

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. *Guide de protection des cultures légumières* (2014-2015) *Publication 838F* http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/vegpubs/vegpubs.htm

Pennsylvania State University. The Penn State Agronomy Guide 2017-2018. 478 pp. http://agguide.agronomy.psu.edu/PDF03/CM/Sec4toc.html

Purdue University, Department of Agronomy. *King Corn, The Corn Growers' Guidebook* <a href="http://www.agry.purdue.edu/ext/corn/">http://www.agry.purdue.edu/ext/corn/</a>

Statistique Canada. CANSIM. http://www5.statcan.gc.ca/cansim/

U.S. Department of Agriculture. Northeastern IPM Center, Brown Marmorated Stink Bug SCRI CAP Vegetable Commodity Team. *Integrated Pest Management for Brown Marmorated Stink Bug in Vegetables*. <a href="http://www.stopbmsb.org/stopBMSB/assets/File/BMSB-in-Vegetables-English.pdf">http://www.stopbmsb.org/stopBMSB/assets/File/BMSB-in-Vegetables-English.pdf</a>. (Site consulté le 25 avril 2017)